



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 2 février 2009**  
**à 19 h 00, salle Condorcet**

-----  
**PROCES-VERBAL**

Direction Générale  
F.V./C.F.

Etaients présents : M. le Maire, C. GRELAUD, M.R. LUCAS, A. GUERINEAU, D. SANZ, C. GUMIERO, P. NAIZAIN, M. LABARUSSIAS, J. CORMERAIS, M.J. LUCAS, M-F. GIRET, M-A. GICQUEL, G. PERROT, D. PARIS, G. ROULLAUD, P. EVIN, C. LEPAGE, E. GUIST'HAU, J-M. EON, G. COSSALTER, M. MARC, L. ORCIL, T. CORMERAIS, J. HAVARD, S. PELLOQUIN, C. RADIGOIS, J. MENARD, M. GENDEK, N. MERJAGNAN, C. STEPHAN, C. BARDON

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

H. LEBRETON à J-P. FOUGERAT

M-F. CAMUS à M-F. GIRET

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers effectivement présents : 31 et 30 pour les points 7 et 8

Secrétaires : Patrick NAIZAIN et Sylvie PELLOQUIN

**ORDRE DU JOUR :**

		OBJET
1.	2009-1	Vœu sur la situation à Gaza
2.	2009-2	Confirmation du soutien apporté à Sami Benméziane, instituteur à Indre – annulation du montant pour adhésion au comité de soutien
3.	2009-3	Prise en charge des frais de déplacement de Mme Elisabeth Guist'hau à Zorgho – Burkina Faso
4.	2009-4	Création d'une commission municipale « signalétique des bâtiments communaux et jalonnements »

		OBJET
5.	2009-5	Organisation des opérations de recensement rénové de la population pour 2009 et rémunération des agents recenseurs
6.	2009-6	Débat d'orientation budgétaire 2009
7.	2009-7	Vote de crédit avant le vote du budget primitif 2009 – avance sur la subvention 2009 au CCAS
8.	2009-8	Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées
9.	2009-9	Modification tarifs municipaux 2009 – vacations funéraires
10.	2009-10	Espace culturel et associatif Tour à Plomb – prolongation de délais pour le lot 3 « charpente bois » - entreprise COPPET – avenant n°1
11.	2009-11	Espace culturel et associatif Tour à Plomb – prolongation de délais pour le lot 1 « démolition et gros œuvre » - entreprise Xavier Point – avenant n°3
12.	2009-12	Travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle des mariages de l'hôtel de ville – lot n°7 – avenant n°1
13.	2009-13	Restauration scolaire : tarifs
14.	2009-14	CLIC : modification des statuts
15.	2009-15	Espace culturel de la Tour à Plomb – servitude de passage Gaz de France
16.	2009-16	Décisions municipales

Jean-Pierre FOUGERAT : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je propose d'ouvrir la séance.

1.	2009-1	Vœu sur la situation à Gaza
----	--------	-----------------------------

Rapporteur : Monsieur le Maire

### EXPOSÉ

Voilà plus de 60 ans que les Nations Unies ont voté « le partage de la Palestine entre un Etat juif et un Etat arabe ». La guerre de 1947-1949 a débouché sur un tout autre partage. L'Etat d'Israël, au prix de l'expulsion de 800 000 Palestiniens, a vu le jour sur 78% de la Palestine historique. Depuis l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza en 1967, et malgré le « processus de paix », la colonisation se poursuit sans relâche : près de 500 000 colons en 2008.

Aujourd'hui, après un blocus de plusieurs mois, l'armée israélienne a bombardé et envahi Gaza avec une violence extrême faisant plus de 1 300 morts et plus de 5 300 blessés. Par ailleurs, la construction du Mur, l'extension des colonies et l'annexion de Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité d'édifier un Etat Palestinien viable.

Cette politique israélienne est une fois de plus condamnée en vain par les instances internationales et met en péril la paix et la sécurité dans un grand nombre de pays. La perspective d'un Etat Palestinien viable et souverain s'éloigne de plus en plus.

Nous, Elus de la commune de Couëron :

- Forts des principes de solidarité et du respect du droit international, en ce moment où nous fêtons le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme par l'ONU,
- Conscients de l'urgence et de la gravité de la situation humanitaire en Palestine,
- Conscients de l'urgence à trouver la voie d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens dans le respect de la démocratie et du droit,
- Estimons qu'il est de la responsabilité d'un conseil municipal, premier niveau de la vie politique française et garant du lien social dans la cité, d'inciter les pouvoirs publics à renforcer leur action en faveur de la paix,
- Affirmons qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien, la paix passant nécessairement par l'application du droit international qui seul peut garantir la sécurité des deux peuples.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- demander solennellement au Gouvernement français et à l'Union Européenne de mettre en œuvre des moyens diplomatiques et économiques contraignants envers l'Etat d'Israël pour mettre fin à sa politique d'occupation, de colonisation et de blocus de Gaza qui viole les règles du droit international ;
- demander la suspension de l'accord d'association Union Européenne-Israël, (en application de son article 2 sur l'obligation de respecter les droits de l'homme) tant que dure cette politique.

Jean-Pierre FOUGERAT : Voilà mes Chers Collègues, le texte de base. Je suis intimement convaincu que vous avez des réactions.

Thierry CORMERAIS : Les Verts condamnent l'invasion israélienne et le massacre des populations civiles à Gaza. Depuis 1948, le monde a été incapable de faire respecter la moindre résolution de l'ONU dans la région. A Gaza, l'armée israélienne a voulu laver, dans le sang, l'affront subi au Liban et démontrer sa capacité à affaiblir durablement le Hamas qui, pour sa part, a un but de guerre très précis : encaisser les coups le plus longtemps possible pour gagner, sur le terrain politique, cette guerre qu'il ne peut remporter sur le terrain militaire.

L'organisation islamiste a malheureusement remporté une victoire politique décisive, car transformer la ville gazaouïe en enfer ne conduit pas la population à se soulever contre le Hamas, mais au contraire à faire bloc derrière lui.

Si Israël avait voulu faire la démonstration que l'autorité palestinienne n'existe plus publiquement politiquement, et que la seule autorité crédible est le Hamas, il n'aurait pas procédé autrement.

Durant cette offensive, Israël a utilisé, contre les populations civiles, des armes inacceptables. Le gouvernement israélien doit mettre en place une commission d'enquête indépendante sur les crimes de guerre dont son armée est accusée.

Si les propositions de paix et de négociations n'avaient pas été systématiquement écartées par les divers gouvernements israéliens qui se sont succédés, le pouvoir n'aurait pas jeté les Palestiniens dans les bras du Hamas.

La responsabilité de l'Europe est réelle dans le manque de soutien déterminé à ces initiatives.

Rappelons aussi que, lorsque la médiation des gouvernements arabes avait abouti à un projet d'union nationale palestinienne, Israël, l'administration américaine et l'Union Européenne ont refusé cette perspective et ont entériné la partition, de fait, entre Gaza et la Cisjordanie, renforçant ainsi le sentiment des Palestiniens que le Hamas est la seule force sur laquelle ils peuvent compter.

Les deux peuples ne trouveront la voie de la paix que si chacun renonce à ses utopies. Celle du Hamas qui persiste à nier l'existence de l'état d'Israël, celle d'Israël qui continue la colonisation envers et contre tout, en misant sur le pourrissement de la situation interne aux Palestiniens et sur l'indifférence des états devant la tuerie.

Tant qu'un projet viable d'état palestinien avec Jérusalem Est pour capitale ne sera pas à l'ordre du jour, il n'y aura pas de paix et de sécurité durable pour Israël.

La présidence française a incité le Conseil des ministres de l'Union Européenne à prendre, en décembre dernier, la décision de rehausser les accords de coopération avec Israël et ce, contre l'avis majoritaire du Parlement européen, donnant ainsi une caution inespérée à cette intervention à Gaza. Ces accords de coopération doivent être suspendus tant qu'il n'y aura pas un engagement ferme en faveur de la paix.

En conclusion, il est donc urgent de revenir à un processus politique qui intégrera l'ensemble des interlocuteurs. La proposition d'organiser une conférence internationale va dans le bon sens ; à condition qu'elle aborde, de front, l'ensemble de ces points.

La question du dialogue avec le Hamas ne doit plus être tabou, notamment dans le cadre de la formation du gouvernement d'union nationale dont Mahmoud Abbas, président de l'OLP et de l'autorité nationale palestinienne, est le représentant légitime.

Les Verts expriment leur solidarité avec le peuple palestinien, ainsi qu'avec toutes les forces progressistes et pacifistes israéliennes, et demandent à l'ensemble des forces politiques nationales et internationales d'agir pour une solution institutionnelle durable.

Aussi, notre groupe s'associe, bien entendu, à ce vœu.

Dominique SANZ : Des responsables associatifs, des élus, dont le Président de la gauche unitaire européenne, reviennent de Gaza. Leurs témoignages démontrent que tout ce qu'ils ont vu et entendu dépasse en horreur ce qu'ils avaient imaginé.

A l'opposé d'un récit qui a fait grand bruit dernièrement : ils ne sont pas entrés dans Gaza à bord d'un char israélien, mais à pied par la porte de Rafat, porte située à la frontière de l'Egypte, et ceci après une multitude de contrôles et plus de dix heures d'attente.

Les témoignages recueillis montrent que si les bombardements avaient pour objectif de détruire le Hamas et ses dirigeants, ils ont complètement échoué ; et au contraire, ils ont encore attisé les haines et la misère qui sont les véritables terrains du terrorisme.

Une des plus puissantes armées du monde a massacré, avec froideur, en toute impunité, des civils innocents dont le seul tort est d'avoir mis tous leurs espoirs dans des extrémistes qu'ils ont malheureusement élus démocratiquement.

Mais comment ne pas comprendre que ce choix est l'ultime geste de résistance d'une population vivant sous embargo, une population colonisée, affamée, privée d'eau, vivant majoritairement sous le seuil de pauvreté, une population désespérée.

Tuer des civils dans un secteur relativement restreint comportant une forte densité d'habitants, en utilisant des bombes interdites par les lois internationales sous le prétexte que des hommes armés se cachent parmi la population, est une nouvelle preuve qu'Israël bafoue ces lois, comme d'ailleurs presque toutes les résolutions de l'ONU.

Plus de 1 300 morts recensés, plus de 5 000 blessés, dans un silence parfois assourdissant de l'Europe et de la plupart des dirigeants arabes.

Maisons, usines, bâtiments officiels, entrepôts de médicaments, hôpitaux, fermes, poulaillers ont été détruits par les bombardements. Et comme cela n'a pas suffi, les vergers d'oliviers, les palmiers, les serres, les champs d'orge, les stations d'épuration d'eau ont été écrasés et pulvérisés sous les chenilles des bulldozers et des chars.

Des corps d'enfants, tués parfois froidement devant leurs parents, et des corps de femmes et d'hommes sont encore sous les gravats et dégagent une odeur pestilentielle de mort et de décomposition.

Où est la lutte contre le terrorisme dans ces actes que l'on ne peut qualifier que par l'expression « crimes de guerre » ; ce qui devrait conduire à la mise en place d'une commission internationale d'enquête des Nations Unies pour que toute la lumière soit faite sur ce qui s'est réellement passé.

En attendant, l'Union Européenne doit mettre en sommeil les accords d'association Europe-Israël, ceci tant que l'état hébreu refusera de se plier comme n'importe quel autre état au droit international.

Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas d'assurer le prolongement d'une trêve aléatoire mais il s'agit d'ouvrir la possibilité au peuple palestinien de disposer d'une terre, d'un état dont les frontières ont été reconnues en 1967.

Cela suppose l'arrêt des massacres, des colonisations, des brimades et humiliations et la mise en place de solutions de solidarité internationale qui renforcent l'unité des Palestiniens autour de dirigeants plus modérés.

Cela suppose la cessation de l'embargo qui touche de nombreux produits de base pour le bâtiment et les travaux publics nécessaires à leur reconstruction, le démantèlement du mur de la honte qui souvent sépare d'une manière indigne les membres d'une même famille. Cela suppose également l'arrêt des tirs de roquettes vers Israël, la mise en place d'une force d'interposition internationale garante du respect de ces orientations. Cela suppose surtout l'ouverture immédiate de véritables négociations pour qu'enfin ces deux états vivent côte à côte, dans la sécurité et la paix.

Jean-Pierre FOUGERAT : Merci à Dominique.

Lionel ORCIL : Mes propos iront dans le même sens que le vœu formulé ce soir, avec l'information suivante. Un écrivain pacifiste israélien, qui sera sur Nantes le 18 février sur l'initiative de l'association France-Palestine Solidarité, écrivait :

« Vous, Ehud Barak... Ehud Olmert... vous n'êtes pas les héritiers du ghetto de Varsovie parce qu'aujourd'hui le ghetto de Varsovie est exactement devant vous, visé par vos tanks et votre artillerie, et son nom est Gaza. Gaza que vous avez décidé d'éliminer de la carte. Mais à la différence des ghettos de Pologne et de Biélorussie dans lesquels les Juifs ont été presque seuls, on n'éliminera pas Gaza parce que des millions d'hommes et de femmes des quatre coins de notre monde construisent un bouclier humain puissant portant ces mots : PLUS JAMAIS ÇA ».

Construire un bouclier humain puissant pour défendre les droits des peuples palestiniens à la terre, la paix et à la liberté, c'est ce qu'ont affirmé des milliers de citoyens qui ont manifesté leur horreur à la guerre et leur soutien au peuple palestinien ces dernières semaines.

Construire un bouclier humain puissant est aussi de notre responsabilité d'élus municipaux. Une responsabilité qui n'accepte pas de faux-semblants ni de prétendre faire la part des choses entre l'agresseur et la victime.

Si nous voulons contribuer à la paix, et bien sûr que nous le voulons, il faut construire la justice.

J'ai lu aussi, comme le disait Dominique, les rapports des députés européens qui sont absolument effrayants. Ça fait froid dans le dos quand on lit tout cela.

Il est sans doute trop tard pour parler de deux peuples et de deux états quand les dirigeants israéliens ont littéralement mité le territoire palestinien accepté comme un compromis par l'OLP. Gaza détruite, la Cisjordanie emmurée et dépecée, ne peuvent plus être un état réellement souverain.

Il n'y aura pas de paix durable pour imposer au gouvernement israélien d'arrêter sa politique de colonisation et de destruction sans imposer au gouvernement d'Israël de revenir aux frontières de 1967. C'est une responsabilité de la communauté internationale.

C'est aussi de notre responsabilité politique que d'y contribuer.

Je vous propose, mes Chers Collègues, que nous nous engagions dans un parrainage avec un village palestinien comme contribution de notre ville à la paix juste et durable en Palestine, en lien avec les plateformes des ONG pour la Palestine, et en association avec France-Palestine-Solidarité.

Elisabeth GUIST'HAU : Nous espérons que de nombreuses municipalités et collectivités locales adopteront un vœu dans le sens de faire pression au niveau national et européen, afin de trouver une solution politique durable, en mettant en avant la reconnaissance et l'application du droit au peuple palestinien.

La création d'un état palestinien viable et souverain doit voir le jour à côté d'un état israélien.

En complément de cet engagement politique, Cités Unies France, fédération des collectivités territoriales françaises engagée dans la coopération internationale, et le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine, ont décidé de lancer un fonds de solidarité des collectivités locales dans une politique d'urgence et de post-urgence, en solidarité avec l'ensemble des collectivités locales palestiniennes, en particulier celle de la bande de Gaza.

L'utilisation des fonds collectés sera affectée au soutien, à la mise en place de projets de reconstruction d'infrastructures, déterminée par une mission associant les partenaires européens du réseau Euro-Gaza et du réseau Collectivités Europe pour la paix et le Proche-Orient.

Une première mission d'identification des besoins sera organisée très prochainement dans l'ensemble des territoires palestiniens : bande de Gaza, Cisjordanie, Jérusalem Est et des missions d'évaluation périodiques seront organisées par ce réseau, le réseau de Coopération décentralisée pour la Palestine et Cités Unies France à laquelle la municipalité de Couëron est adhérente à partir de 2009.

Ces évaluations se feront en partenariat avec les partenaires européens, en coordination avec les ONG basées sur place.

Dans le souci de conforter l'émergence des forces démocratiques, nous avons la possibilité de faire un parrainage avec une collectivité locale. Il pourrait se mettre en œuvre dans le temps et la mairie y réfléchira. Mais dans un premier temps, la ville de Couëron soutient l'initiative d'un fonds pour aider les collectivités locales palestiniennes et contribuera à ce fonds de solidarité.

Le montant de 150 € prévu est symbolique, mais nous espérons que cet élan de solidarité émergera de l'ensemble des collectivités françaises. Si l'ensemble des 36 000 communes se mettait au minimum à participer à même hauteur, une somme de 550 000 € serait libérée. C'est minime, d'autres collectivités auront des moyens supplémentaires. Nous tenons à faire cet effort, ou plutôt cette démarche, pour être associés au soutien à Gaza.

Michel Joseph LUCAS : J'interviendrai pour un bref commentaire, car je pense que nous sommes d'accord. Comme tu l'as souligné, 150 €, même somme pour Vigneux-de-Bretagne et pour Marseille. Effectivement ça pose un problème, d'autant que nous serons certainement sollicités par d'autres organisations humanitaires.

Je propose que nous restions ouverts à d'autres sollicitations avec des objectifs plus précis, parce qu'ici, nous sommes sur la symbolique qui est tout à fait juste, et qui peut rapporter beaucoup. Mais peut-être pourrions nous répondre à des sollicitations plus pointues, notamment si un parrainage se met en place, ce qui serait une bonne chose, comme nous le faisons avec l'Afrique, sur un angle plus précis. L'effort pourrait être alors plus significatif.

Jean-Pierre FOUGERAT : D'emblée, je vous remercie, quels que soient les intervenants ou les groupes politiques, pour cet élan de solidarité. A mon sens, nous sommes tous d'accord pour la mise en place, le plus rapidement possible, d'une ouverture des négociations pour qu'en la matière l'Europe ait un rôle prépondérant. L'objet de notre vœu est aussi d'inciter et de solliciter fortement aujourd'hui le gouvernement français pour qu'il intervienne dans cette démarche.

Que ce soit sur la proposition de Lionel ORCIL, qui peut se mettre en place plus tard, sur les propos d'Elisabeth GUIST'HAU concernant une action certes symbolique mais immédiate, nous sommes tous d'accord sur cette question. Comme le dit Michel, je pense aussi que nous serons ultérieurement sollicités.

Si vous en êtes d'accord, je sou mets ce vœu à votre approbation ainsi que le principe d'attribuer 150 € à Cités Unies.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

2.	2009-2	Confirmation du soutien apporté à Sami Benméziane, instituteur à Indre – annulation du montant pour adhésion au comité de soutien
----	--------	---

Rapporteur : Monsieur le Maire

### EXPOSÉ

Par délibération n°2008-80 du 30 juin 2008, le conseil municipal a émis une motion sur le projet de réforme Darcos sur l'éducation nationale et a par ailleurs apporté son soutien à Sami Benméziane, Enseignant à l'école Jules Ferry de Basse-Indre, demandant qu'aucune sanction disciplinaire ou juridique ne soit prise à son encontre ; en effet, M. Benméziane a fait l'objet le 11 juin 2008 d'une interpellation lors des manifestations contre le projet de loi « Darcos » et doit comparaître pour ces faits le 23 février 2009.

Par délibération n°2008-140 du 17 novembre 2008, le conseil municipal de Couëron a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la commune, moyennant le versement d'une participation financière à hauteur de 100 €, au comité de soutien de Monsieur Sami Benméziane.

Par courrier du 19 décembre 2008, la Préfecture de Loire-Atlantique, dans le cadre du contrôle de légalité, a demandé à la commune de rapporter cette délibération.

La Préfecture rappelle que les communes bénéficient d'une compétence générale (art.L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales) qui les autorise à intervenir pour tout ce qui concerne les affaires de la commune. La Préfecture mentionne que la clause générale de compétence doit, cependant, reposer sur la reconnaissance d'un intérêt communal et observer le principe selon lequel l'objectif poursuivi présente un caractère public, répond aux besoins de la population et respecte une neutralité dans l'action.

La Préfecture estime en conséquence que la délibération susvisée est entachée d'illégalité au motif qu'elle doit être analysée comme une intervention de la collectivité dans une affaire pénale intéressant un fonctionnaire de l'Etat méconnaissant, par là même, le principe de neutralité.

Il est donc proposé au conseil municipal, tout en réitérant son soutien à Monsieur Sami Benméziane, d'annuler le versement de la somme de 100 € au titre de l'adhésion au comité de soutien à cet enseignant.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les observations formulées par la Préfecture de Loire-Atlantique par courrier du 19 décembre 2008 à l'encontre de la délibération n°2008-140 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- confirmer le soutien de la Ville de Couëron à Sami Benméziane, instituteur à Indre ;
- annuler la délibération n°2008-140 approuvant le versement d'un montant de 100 € de la commune de Couëron au comité de soutien à Monsieur Sami Benméziane.

Jean-Pierre FOUGERAT : Le 30 juin 2008, nous avons émis une motion sur le projet de réforme de l'Education Nationale, dite réforme DARCOS, avec toutes les difficultés que nous avons pu connaître depuis. Pour preuve, le service minimum a posé encore jeudi dernier de sérieux problèmes sur beaucoup de communes.

Samedi matin, j'étais à Orvault pour l'inauguration d'une voie verte ; Joseph Parpaillon, le maire d'Orvault, me disait aussi qu'il avait toutes les difficultés et qu'au dernier moment, il avait été obligé de réquisitionner les élus du conseil municipal. Evidemment, mathématiquement, ils étaient loin de pouvoir assurer sereinement ce service minimum.

Au-delà des sensibilités politiques, l'expérience démontre que ce service minimum d'accueil est très difficile à mettre en place.

A l'époque, nous avons apporté notre soutien à Sami Benméziane, enseignant à l'école Jules-Ferry de Basse-Indre, pour qu'aucune sanction disciplinaire ou juridique ne soit prise à son encontre. Marianne, à qui nous allons donner la parole, était samedi dernier à Basse-Indre pour apporter un soutien à Sami.

Le 17 novembre 2008, nous avons délibéré pour approuver, à l'unanimité, l'adhésion de la commune moyennant le versement d'une participation financière de 100 € au comité de soutien.

Le 19 décembre 2008, la préfecture de Loire-Atlantique, dans le cadre du contrôle de légalité, a demandé à la commune de rapporter cette délibération. En clair, la préfecture estime que la délibération susvisée est entachée d'illégalité au motif qu'elle doit être analysée comme une intervention de la collectivité dans une affaire pénale intéressant un fonctionnaire de l'Etat, intervention méconnaissant par la même le principe de neutralité.

La préfecture nous reproche d'adhérer par le biais de 100 € à ce comité de soutien. Mes Chers Collègues, nous sommes légalistes et nous le serons toujours.

En conséquence, la proposition que je vous fais est de suspendre la séance du conseil municipal. Nous allons faire passer une petite boîte et chacun contribuera, comme il l'entend, à ce comité de soutien par sa propre adhésion financière.

***La séance est suspendue afin de permettre à chaque conseiller municipal qui le souhaite d'adhérer, à titre individuel, au comité de soutien de Sami Benméziane et de verser une participation financière à sa convenance.***

Marianne LABARUSSIAS : Effectivement, samedi soir, un meeting était organisé à Basse-Indre, qui a réuni 1 300 personnes, en soutien à Sami Benméziane qui passera au tribunal le 23 février prochain à 13 H 30, jour de la rentrée des vacances scolaires.

Il était heureux et fort du soutien des 25 000 personnes qui ont signé la pétition, dont quelques personnalités : Jacques LANG, Olivier BESANCENOT, Jacques WEBER, Arlette LAGUILLER, etc.

Son comité de soutien comporte environ 800 adhérents, ce qui est un réconfort pour lui.

Il n'en demeure pas moins qu'il est soucieux de passer devant un tribunal. En tant qu'instituteur, il est censé représenter, dans la laïcité, toute l'honnêteté requise. Cette épreuve est donc très importante pour lui.

Je vous remercie en son nom. Dès demain, j'irai remettre vos dons et adhésions à Indre, auprès de la directrice de l'école qui s'occupe activement du comité de soutien.

Jean-Pierre FOUGERAT : Marianne me disait tout à l'heure que de nombreux Couéronnais se trouvaient parmi les 1 300 personnes présentes.

Michel Joseph LUCAS : Je verse pour le groupe communiste ; en interne, nous ferons nos comptes.

Jean-Pierre FOUGERAT : Mes Chers Collègues, nous pouvons reprendre cette séance du conseil municipal et merci pour cette action ; Marianne transmettra votre participation dès demain à Basse-Indre au comité de soutien.

Sur le principe, il faut voter. Nous avons donc tous pris la décision de confirmer à la fois notre soutien à Sami Benméziane et d'annuler la délibération du 17 novembre 2008.

La question de la participation éventuelle des membres du public nous est posée. On peut donc faire circuler la boîte afin que les membres du public puissent participer aux dons s'ils le souhaitent.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

3.	2009-3	Prise en charge des frais de déplacement de Mme Elisabeth Guist'hau à Zorgho – Burkina Faso
----	--------	---

Rapporteur : Monsieur le Maire

### EXPOSÉ

Dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée, la Ville de Couëron a été sollicitée par la Ville de Zorgho et l'association locale « Association Solidarité Aide et Action » au Burkina Faso, pour apporter son soutien à la création d'une école des métiers.

Aussi, afin de vérifier in situ la faisabilité de cette action, Madame Elisabeth Guist'hau, conseillère municipale déléguée à la solidarité internationale, se déplacera à Zorgho du 7 au 18 février 2009.

Pour seconder Madame Guist'hau dans sa mission, la Ville de Couëron a par ailleurs sollicité le concours d'un expert, Monsieur Jean-Claude Delforge, membre responsable des actions du G.R.E.F. au Burkina Faso (Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières), dont l'association est domiciliée 3 rue de la Chapelle à Paris.

Monsieur Delforge apportera une aide à la définition du cadre de ce projet et des conseils pour les démarches à entreprendre en tenant compte du contexte géopolitique de l'Afrique Centrale.

Il convient donc d'autoriser la commune de Couëron à prendre en charge, aux frais réels, toutes les dépenses inhérentes au déplacement aller/retour Couëron-Zorgho de Madame Elisabeth Guist'hau, ainsi que son hébergement et toutes les dépenses accessoires afférentes à sa mission et qui seront réglées soit par mandat administratif, soit par la régie « activités jumelage ».

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2123-18 ;

Vu l'avis favorable du groupe de travail solidarité internationale du 14 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser la prise en charge par la commune, aux frais réels, de toutes les dépenses engendrées par le déplacement aller/retour Couëron-Zorgho, l'hébergement et les dépenses accessoires liées à la mission sur place de Madame Elisabeth Guist'hau à Zorgho.

Jean-Pierre FOUGERAT : Depuis plusieurs années, nous entretenons des relations privilégiées avec la commune de Zorgho, relations qui ont été à la fois suivies par des associations, dont l'Amicale laïque et le conseil des jeunes. Depuis quelques temps, les relations n'étaient pas entretenues et dans le cadre de notre programme municipal, nous souhaitons, par le biais de la coopération décentralisée, renouer des liens avec Zorgho.

La mission a été confiée à Elisabeth GUIST'HAU qui a réalisé un gros travail en réunissant également, il y a peu, un certain nombre de partenaires au centre Pierre Legendre. Elisabeth nous a fait un certain nombre de propositions qui ont été validées par le bureau municipal.

En 2004, j'ai eu l'occasion d'aller à Zorgho avec une délégation du conseil municipal, de l'amicale et de l'association Pierre Legendre et il est important et intéressant d'avoir un expert en la matière, à la fois pour développer l'action dans les meilleures conditions et quelquefois bien comprendre la culture. Nous n'y allons pas pour faire un chèque. Nous avons défini un travail en partenariat avec Zorgho et les partenaires locaux. L'expertise de Monsieur DELFORGE nous éclairera donc précisément.

Elisabeth GUIST'HAU : Je remercie d'abord M. le Maire pour sa confiance et je mettrai tout en œuvre pour mener à bien cette mission de repérage. L'objectif est bien d'étudier la faisabilité du projet initié par l'association et soutenu par la municipalité de Zorgho afin de mieux assurer l'accès à l'éducation d'un plus grand nombre, en tenant compte des réalités locales.

Egalement, il devrait permettre de recréer un lien avec la collectivité de Zorgho dans le cadre de la mise en place d'une coopération décentralisée dont la signature, effectivement, n'a pas eu lieu pour diverses raisons.

Le montant des frais engagés se divise en deux postes :

1° Le contrat engagé avec le GREF association constituée de bénévoles, pour une somme fixe. Il s'agit de remboursement de frais réellement engagés : l'avion, le trajet... et une prestation pour soutenir le GREF (minime en proportion). Donc, le montant du contrat avec le GREF et l'intervention de M. Delforge se montent à 1 415 €. Celui-ci a déjà commencé à travailler avec nous. Il s'est déplacé à Couëron pour définir le projet avec quelques acteurs locaux.

2° Le montant des frais de mon déplacement est évalué à 1 161 €. Le montant total est de 2 576 € environ.

J'aurai le plaisir de vous communiquer les résultats de nos observations et nous essayerons de construire un dossier pour argumenter la position de la ville de Couëron.

Jean-Pierre FOUGERAT : Tout un travail préparatoire est également à mettre en œuvre aussi. Elisabeth part samedi et nous lui souhaitons un bon voyage.

Bon vent et surtout que nous puissions lier à nouveau des relations privilégiées avec Zorgho qui avait connu un changement de municipalité. Couëron prend l'initiative mais l'objectif de cette coopération décentralisée vise à faire participer un maximum de partenaires locaux tant à Zorgho que dans notre commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

4.	2009-4	Création d'une commission municipale « signalétique des bâtiments communaux et jalonnements »
----	--------	---

Rapporteur : Monsieur le Maire

### EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Conformément à l'article L. 2121-21, il est voté au scrutin secret :

- 1) soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- 2) soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

En outre, Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par délibération en date du 26 mars 2008, le conseil municipal s'est prononcé pour la création d'un certain nombre de commissions. Il est proposé de créer une commission municipale supplémentaire dénommée « *signalétique des bâtiments communaux et jalonnements* ».

### Objectifs de cette commission :

1 – Elle donne un avis motivé sur l'appellation des nouvelles voies et des rues de village, ronds-points, bâtiments publics et tout autre dénomination concernant la Ville de Couëron (sentiers, pistes, monuments, etc).

2 – Elle analyse les demandes émanant de la municipalité, des commerces, des entreprises, des citoyens, des associations, des services de la Ville, en ayant une incitation à une signalétique directionnelle (jalonnement) cohérente dans la prolongation et l'amélioration de l'existant.

3 – Elle anticipe sur la dénomination des projets d'aménagement en tenant compte de l'emplacement géographique, de l'histoire des lieux ou des habitants ayant marqués la vie locale.

4 – Elle recueillera les sensibilités et les besoins ressentis par les habitants et les acteurs de la Ville, par le biais de supports de communication de la Ville (le magazine municipal, la presse et le site internet de la Ville, etc), auprès des instances de démocratie locale (les conseils de quartier, de sages, des jeunes, etc), dans la perspective d'engager de façon cohérente une analyse de rénovation de la signalétique dans sa globalité sur la commune.

**PROPOSITION :**

Vu les articles L. 2121-21 et 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2008-36 en date du 26 mars 2008 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- créer la commission municipale « *signalétique des bâtiments communaux et jalonnements* », dont les objectifs sont mentionnés ci-dessus et dont la composition est la suivante :

- Membres  
Evin Patrick  
Havard Joël  
Lepage Christine  
Lucas Michel Robert  
Marc Marcel  
Merjagnan Norbert  
Pelloquin Sylvie  
Perrot Guy  
Sanz Dominique

Jean-Pierre FOUGERAT : Les uns et les autres sommes sollicités par des citoyens ou des collectifs sur une harmonisation et une meilleure lisibilité de la signalétique de notre commune. Quand nous avons été élus en 1995, nous avons lancé un travail sur la signalétique, notamment au niveau des commerces.

Le dossier était à reprendre et j'ai donc interpellé sur ce sujet Guy Perrot, conseiller municipal en fonction depuis mars dernier, qui était il y a quelques années directeur des services techniques de la ville des Sorinières. Il connaît donc bien ces aspects de mobiliers urbains et de jalonnements. La commission désignera son vice président mais nous sommes tous déjà d'accord sur un nom.

Pour créer la commission, si l'un d'entre nous le demande, nous pouvons cependant effectuer un vote à bulletin secret.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

5.	2009-5	Organisation des opérations de recensement rénové de la population pour 2009 et rémunération des agents recenseurs
----	--------	--

Rapporteur : Monsieur le Maire

### EXPOSÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) procède périodiquement à des opérations générales ou partielles de recensement de la population.

La responsabilité de l'exécution des opérations de recensement de la population et des logements relève de la compétence du maire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des moyens en personnels nécessaires.

La collectivité fait désormais l'objet d'un recensement annuel par sondage auprès d'un échantillon d'adresses (8 % des adresses par an). Il s'agit de la sixième année qui est habituellement programmée début 2009 du troisième jeudi de janvier au sixième samedi suivant la date de début.

Considérant que pour l'année 2009, 568 habitations principales seront à recenser, il est nécessaire de désigner, par arrêté du maire, un agent municipal pour occuper les fonctions de coordonnateur, complété par une équipe de trois agents recenseurs sur la période de recensement.

La période de recrutement s'étendra sur une durée de 45 jours et inclura les droits à congés.

Pour permettre une motivation suffisante des agents recenseurs, leur rémunération se décomposera comme suit :

- ✓ forfait pour le recensement de 80 logements,
- ✓ solde versé en fonction du nombre de logements recensés par rapport au nombre théorique de logements restant à recenser.

La rémunération par logement recensé est évaluée à 14 € brut.

En conséquence, le forfait pour recensement (80 logements) s'établit à 1 120 € brut, le reste de la mission étant rémunéré à l'acte. Cette rémunération sera complétée d'une enveloppe forfaitaire pour l'utilisation du véhicule personnel : 0,26 € par kilomètre parcouru et de frais téléphoniques personnels d'un montant forfaitaire de 15 €. Il est à noter que le contrat de ces trois agents intègre la journée de formation assurée par l'INSEE et la mission de reconnaissance.

Il est donc demandé au conseil municipal de créer trois postes d'agents recenseurs selon les modalités prévues ci-dessus.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 (Titre V) relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population dans les communes de plus de 10 000 habitants ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- créer trois postes d'agent recenseur à temps plein pour la durée des opérations de recensement en 2009, entre le 15 janvier et le 28 février 2009 ;
- rémunérer ces trois postes selon les modalités exposées ci-dessus ;
- octroyer une enveloppe forfaitaire pour l'utilisation du véhicule personnel : 0,26 € par kilomètre parcouru et de frais téléphoniques personnels d'un montant forfaitaire de 15 € ;
- inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget, sur l'exercice 2009.

Jean-Pierre FOUGERAT : Sur table, vous a été remis un dossier émanant de l'AURAN sur la croissance démographique de Nantes Métropole et de son bassin depuis 1999. Les documents de l'AURAN sont toujours très bien faits et parfaitement synthétiques. Nous nous apercevons, quand nous parlons en terme d'agglomération, que nous sommes la 6<sup>e</sup> communauté urbaine de France mais la 4<sup>e</sup> par notre croissance démographique. La grande métropole est quant à elle en 3<sup>e</sup> position en terme de croissance démographique, démontrant ainsi l'attractivité de l'agglomération nantaise.

Quant à la commune de Couëron, les résultats montrent que notre population compte quasiment 19 000 habitants. Cette croissance est bonne. Si nous n'avions pas eu de retard au niveau des ZAC du fait des contentieux, nous en serions à 20 000.

L'un des opposants aux ZAC précisait que la ville prend des risques. Je le dis en conseil municipal, nous aurions pris moins de risques si des opposants n'avaient pas bloqué le projet et des centaines de familles seraient déjà logées. Je trouve cela un peu osé de leur part. Je le dis en séance car je le pense très sincèrement. Autrefois nous connaissions des recensements tous les 6, 7, voire 8 ans. Aujourd'hui, annuellement, nous savons comment la ville est positionnée sur le plan démographique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

6.	2009-6	Débat d'orientation budgétaire 2009
----	--------	-------------------------------------

Rapporteur : Alexandra Guérineau

### EXPOSÉ

Le débat d'orientation budgétaire est un temps fort de la vie d'une collectivité locale qui détermine ses choix politiques et sa stratégie de développement.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière, élaboré sous la forme du rapport de présentation désormais usuel à la commune de Couéron.

Conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi d'orientation du 6 février 1992), un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce délai doit déterminer les grandes orientations budgétaires et financières de la commune pour l'exercice 2009.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312.1 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Vu les documents examinés et débattus en séance ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- le conseil municipal est invité à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2009.

Jean-Pierre FOUGERAT : Il s'agit de la première présentation d'un DOB pour Alexandra Guérineau, qui connaît bien son sujet comme vous allez le voir.

Alexandra GUERINEAU : La prochaine étape après ce débat sera le vote du budget 2009 le 2 mars, lors du prochain conseil municipal.

L'objectif de ce soir est de vous présenter les grandes lignes du DOB, les grandes orientations prises, de permettre à chacun d'entre vous d'être à la fois informé, et de pouvoir réagir en posant vos questions.

Quelques précisions.

Il nous est demandé de réduire les dépenses publiques et le projet de loi de finances est globalement très contraignant.

Le dynamisme de nos recettes ne vient pas de la DGF, mais de l'évolution de nos bases d'imposition de + 5 %. Donc malgré les réductions des dotations de l'Etat, nous avons pu maintenir un résultat qui reste excédentaire. Sur l'ensemble des années, le total des recettes reste supérieur au total des dépenses, même si depuis 2005, le résultat est moins favorable. Depuis 2005, nous constatons un effet ciseaux, une baisse de ce résultat de fonctionnement, avec une augmentation des recettes moins rapide que celle des dépenses, malgré une évolution d'à peine 3 % d'évolution des charges. Globalement, nous avons maîtrisé les charges au mieux sur la période.

L'épargne brute est l'épargne de gestion de nos opérations quotidiennes moins les intérêts de la dette.

L'écart entre l'épargne brute et l'épargne nette est lié aux éléments exceptionnels et aux opérations d'ordre.

Les dépenses d'investissement sont relativement stables avec un gros pic en 2005.

Les chiffres ne sont pas complètement arrêtés. Le compte administratif 2008 nous en dira plus. Il faut retenir que, globalement, les équilibres financiers devraient être respectés. Nos recettes sont en progression grâce à 2 éléments nouveaux ou exceptionnels : la taxe sur les déchets puisqu'elle est liée à un volume plus important de déchets, et des droits de mutation à hauteur de 600 000 € assez porteurs en 2008 qui sont liés aux ventes et cessions de patrimoine. La tendance de 2009 sera sans doute moindre vu les événements actuels.

Le budget 2009 a d'abord été étudié dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements, compte tenu :

1° du contexte national compliqué

2° des collectivités qui se voient pressurées sur leurs dépenses

3° d'un contexte local sain mais avec quelques points de vigilance, comme pour toutes les communes.

A ce stade, 2 options : bloquer voire diminuer notre niveau d'investissement sur les années à venir et avoir une politique d'attente de dénouement de la crise, d'éléments plus positifs pour avancer ; ou reconduire une politique d'investissement qui a plutôt toujours prévalu sur la commune.

Notre choix s'est porté sur le fait que l'investissement public est un élément moteur de l'économie globale. Il n'était pas question de baisser les bras et d'attendre !

Nous avons donc souhaité poursuivre cette dynamique d'investissements, conscients également des besoins en terme d'équipement ou d'animation, tout en restant prudents.

A rajouter dans les grandes orientations budgétaires pour 2009 : l'acquisition dans la ZAC Ouest des terrains pour le futur groupe scolaire qui est un élément important pour un montant d'environ 780 000 €.

J'insiste sur le fait qu'il faut maintenir l'épargne nette, condition sine qua non pour faire face à l'ensemble de nos projets d'investissements.

Nous avons donc travaillé le budget 2009 en essayant de conserver et de maîtriser nos charges de fonctionnement. Nous avons donc respecté les engagements de la prospective : 2 % sur les charges à caractère général, 2 % sur les charges de gestion courante (subventions aux associations), 3 % sur les charges du personnel, augmentation des charges financières due à l'emprunt contracté (4 M fin 2008). Nous avons choisi de mutualiser certains services avec le CCAS, ce qui nous amène à diminuer sa subvention tout en optimisant les services aux Couéronnais. Ces hypothèses sont volontaristes. Il faudra nous y tenir. Ce ne sera pas facile, mais ce sera l'une des conditions qui nous permettra de tenir nos engagements et notre programme d'investissements.

Sur la partie recettes : il nous faut faire face au désengagement de l'Etat. Si nous voulons maintenir notre dynamique d'investissements, nous serons contraints, sur l'année 2009, d'envisager une évolution des produits de l'activité des services liés à des tarifs, dont certains ont déjà évolués de 2 %, et une progression des taux des impôts locaux de 5 % (foncier, foncier non bâti, taxe d'habitation).

Il faut essayer d'accroître notre autofinancement, sans quoi nous serions obligés d'arriver à des taux d'endettement trop importants, qui amèneraient des charges financières trop fortes et nous n'aurions plus de recettes propres.

C'est un choix que nous faisons, à la fois difficile et compliqué, pour la maîtrise des dépenses. Cette hypothèse volontariste mais qui nous paraît être la meilleure solution pour poursuivre la dynamique et faire face aux besoins de la commune. Nous ne devons en effet pas baisser les bras.

En conclusion : Des hypothèses pour 2009 qui sont volontaristes, le souhait de la collectivité de rester dynamique afin de répondre aux besoins des Couéronnais et de poursuivre le développement de la commune, en veillant à préserver l'avenir qui dépend de nos équilibres financiers. 2009 doit nous permettre de consolider notre situation financière saine. Nous devons rester vigilants au respect des projets engagés et des enveloppes financières. Nous pourrions revoir notre copie si des dépassements ou des dérapages étaient constatés.

Jean-Pierre FOUGERAT : Merci à Alexandra pour cette présentation à la fois très synthétique et très pédagogique.

Marcel MARC : Je vais essayer de répondre à la double question délicate de ce soir. Une augmentation des taux d'imposition de 5 %. Pourquoi ? Comment ?

Le pourquoi est une question hautement politique au cœur des préoccupations de l'Union Démocratique Bretonne et le comment est une question plus technique par laquelle je vais commencer mon propos.

Lors des débats préparatoires, j'étais plutôt favorable à une augmentation échelonnée du taux d'imposition sur les 5 ans à venir. En fait, mon collègue UDB élu à St-Herblain, qui est aussi en DOB ce soir, m'a convaincu du bien-fondé de l'option augmentation immédiate de 5 % qui à première vue paraît brutale.

En effet, l'augmentation unique (à condition qu'il n'y ait pas d'augmentation par la suite) permet en réalité d'étaler uniformément sur les 5 ou 6 années qui viennent l'effort financier, de manière égale. Au contraire, et pour obtenir une même recette, une augmentation progressive des taux amènerait à une augmentation supérieure des taux en fin de période. De plus, elle aurait l'inconvénient de revenir sur des débats politiques difficiles d'année en année.

Comme ce sujet est un peu compliqué, je vous propose une petite démonstration arithmétique. A partir d'une ressource fiscale de 100 € en 2008, il s'agit de programmer une rentrée supplémentaire de 25 € sur 5 ans. Le choix retenu est de faire rentrer 5 € par an. C'est ce que l'on appelle l'étalement de l'effort.

Supposons maintenant que nous fassions une augmentation de 2,5 % les 2 premières années. On recueille donc 5 € seulement. Donc pour les 3 années restantes, 20 € sont à faire rentrer. 20 € sur 3 ans = 6,66 €. Conclusion, en fin de parcours notre augmentation est de 6,66 % au lieu de 5 %. Il me semblait important de montrer ce mécanisme parce qu'il n'est pas évident.

Je reviens à la question du pourquoi qui est hautement politique. Dans l'exposé d'Alexandra, nous voyons bien comment l'Etat a la main-mise sur les collectivités territoriales et cherche à les forcer à réduire leurs dépenses alors même que les besoins et les responsabilités vont croissants, du fait même des décisions ou de l'abandon de ce même Etat.

Ce système centralisé - que je dénonce toujours - présente des effets pervers bien connus. En France, un bon élu est un élu qui sait aller apporter son obole à Paris. Que d'énergie perdue dans le maquis des millefeuilles administratifs, que de petites combines, de petites ou grandes trahisons pour arroser le petit copain de province ! D'où aussi la tentation de cumul des mandats qui est un véritable cancer de la démocratie.

Le modèle proposé par l'UDB - et là aussi, je le répète d'année en année mais je persisterai jusqu'à aboutissement - est à l'opposé de cela. Si l'on prend par exemple celui de l'Espagne : le Pays Basque et la Catalogne lèvent directement l'impôt et reversent ensuite une part à l'Etat central. Pour le coup, les élus dépensent leur énergie à penser et à réaliser des projets et non pas à rechercher ou mendier des financements. Et ces deux régions, comme par hasard, sont les deux plus dynamiques de l'Espagne.

Ces systèmes portent des noms : le fédéralisme, l'autonomie. Nous y viendrons tôt ou tard en France. Déjà certains présidents de région de droite ou de gauche le réclament ouvertement. La régionalisation, même imparfaite aujourd'hui, donne des idées. L'air des états centraux omnipotents est obsolète. La crise en cours conduira forcément à des modifications profondes où la subsidiarité, c'est-à-dire la décision au plus près du terrain, sera la plus performante, ne serait-ce qu'en raison des nouvelles technologies de communication comme Internet qui permettent à tout un chacun d'accéder à l'information. Et dans ces systèmes à venir, la commune reste un échelon majeur.

Jean-Pierre FOUGERAT : Merci Marcel. Je vois que tu es toujours convaincu et que tu restes sur la même ligne de pensée. On ne peut pas te le reprocher.

Patrick NAIZAIN : La règle veut que dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat, sans être soumis au vote, ait lieu. La forme et le contenu de ce débat sont laissés à l'appréciation de la collectivité. Habituellement, un rappel du contexte international, national, voire local, dans la mesure où ces contraintes et ces opportunités extérieures déterminent largement les marges de manœuvres qu'aura notre collectivité, pour établir son budget, pour financer ses investissements et son fonctionnement. En un mot pour financer les services publics apportés à la population.

Partir de l'international pour arriver à Couéron est en quelque sorte développer une approche du global au local.

Sur l'international. Ce monde va-t-il bien ? Bien sûr que non. Nous sommes en crise et même à un carrefour de crises : financière, économique, sociale (+ 11 % de chômage en 2008, je crois), environnementale, climatique (à voir l'état de la banquise), alimentaire (c'est significatif de voir que dans nos priorités, un sommet mondial de l'alimentation se tenait ce week-end, on n'en parle déjà pas), démocratique (la tentation quand les affaires vont mal au recours du chef suprême). Non, ce monde ne va pas bien, et même dramatiquement pas bien.

Mais pour autant, tout cela est-il une surprise ? Bien sûr que non. Ces crises sont d'abord un modèle de développement qui à l'échelle de la planète bénéficie aux 20 % des pays développés du Nord au détriment des pays du Sud. Celui qui à l'échelle d'un pays bénéficie d'abord à une minorité de privilégiés au détriment certes des classes moyennes, mais surtout et encore plus avec une augmentation significative du nombre des précaires, des travailleurs pauvres, des sans-travail.

Des inégalités ne cessent de grandir et, battons notre coulpe, elles ont cru également sous des gouvernements de gauche. Crise du modèle de développement qui pille la planète, qui pille les ressources fossiles au détriment des générations futures, mais y compris aujourd'hui au détriment des plus pauvres.

En aparté, par rapport à la présentation d'Alexandra, le renchérissement des matières premières n'est pas un regret pour nous, écologistes.

L'impasse est là. Un autre monde est-il possible ? Oui. Après une description qui pourrait être catastrophique, on se doit de rester optimiste et volontaire. Alors un autre monde est-il possible ? Oui. Mais là les réponses diffèrent et peut-être y compris entre nous.

S'il s'agit pour nos pays, nos économies, de se mettre simplement à la cave, le temps que la tempête se calme, pour reprendre dans quelque temps les mêmes modèles qui nous ont conduits à cette situation, nous n'aurons rien compris. Nous aurons raté une occasion rare de nous mettre sur les bons rails, d'adopter une politique vertueuse en même temps sur les plans financier, économique, social, environnemental, climatique, alimentaire et démocratique. En un mot, d'adopter réellement une politique de développement durable.

2009 sera l'occasion de traduire cette volonté politique dans la rédaction de notre agenda 21 et de son plan d'actions.

Quand on voit les moyens que nos pays sont capables de mobiliser en urgence pour sauver le système bancaire, que ne l'avons-nous pas fait pour éteindre la pauvreté ? Comme quoi ces changements nécessaires sont avant tout question de volonté politique et de priorisation des choix !

Pour revenir à notre situation locale, nous partageons les approches développées au nom des élus de cette municipalité par Alexandra, d'autant plus que je fais partie de la commission finances et que nous avons travaillé de concert.

Nous partageons cette ambition confirmée, nous partageons les priorités affichées qui seront précisées lors du vote du budget primitif et au cours du 1<sup>er</sup> semestre avec l'annonce du plan pluriannuel d'investissements ou d'actions. Et en même temps, nous partageons ce souci des fondamentaux financiers, y compris quand ils conduisent à mobiliser la ressource fiscale.

Pas de politiques publiques, pas de services publics, sans recettes, mais cela devra se faire sans abandonner notre ambition, elle aussi affichée, d'inscrire l'ensemble de nos politiques dans une logique de développement durable.

Michel Joseph LUCAS : Le DOB constitue un moment privilégié dans les collectivités pour faire le point dans deux domaines essentiels :

1° Vérifier la fidélité aux engagements pris devant nos concitoyens que constituent le programme municipal et les valeurs républicaines, démocratiques et progressistes et de solidarité, le tout étant contenu dans notre charte pour un nouveau contrat local, pour lequel on est élu depuis près d'un an.

2° Le contexte politique, économique et social dans lequel nous sommes immergés au plan national et international et ses conséquences sur notre fonctionnement, en particulier dans un système en crise.

Notre groupe a limité son travail à ces deux fils conducteurs. Toutefois, avant d'y venir, nous voudrions souligner l'exceptionnel mouvement de grève et de manifestation qui s'est déroulé dans notre pays, il y a quelques jours. L'amélioration du pouvoir d'achat, l'emploi sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Le contenu de l'accord intersyndical et l'unité d'action réalisés sont encourageants à plus d'un titre, y compris pour l'évolution de notre ville et de nos projets. Notre groupe ne ménagera pas ses efforts pour contribuer à l'aboutissement des revendications exprimées et soutenir activement les luttes engagées.

Nous partageons globalement le rapport présenté. En matière d'investissements, nous retrouvons dans le plan pluriannuel d'investissements (qui deviendra peut-être plan pluriannuel d'actions) les réponses attendues pour : la petite enfance, la jeunesse, les sportifs, l'animation des quartiers, la maintenance du patrimoine, les équipements culturels et associatifs, les écoles, etc. Nous couvrons bien l'ensemble des secteurs évoqués dans notre accord politique d'il y a un an.

Bien entendu, d'autres besoins sont manifestes, dans le domaine de la voirie notamment, mais nous le savons ce domaine relève de Nantes Métropole. A ce propos, vendredi prochain, son conseil se réunit. L'orientation budgétaire sera soumise au débat. Et nous souhaitons que des dispositions soient prises pour porter ses conclusions à la connaissance de notre conseil municipal, à défaut de pouvoir ici même en débattre.

Le Conseil Général et le Conseil Régional ont, de leur côté, publié les leurs dans un bulletin spécial que chacun a dû recevoir. Il n'est pas inutile de rappeler au passage les compétences de ces collectivités à un moment où l'on parle de les supprimer. Bien entendu, leurs compétences ont des effets sur la vie de nos communes.

Concernant les orientations dans le domaine du fonctionnement, notre repère central d'engagement électoral est la garantie d'un service public de qualité. Ceci est notre engagement : sécurité des biens et des personnes, accueil du public à des titres divers, exécution de travaux par nos services techniques, assurer les tâches dans les écoles, subvention au CCAS dont le rôle avec les associations caritatives prend, dans le contexte actuel, de l'intensité.

Je souligne et je souhaite au passage que la baisse de la subvention au CCAS soit strictement structurelle et non conjoncturelle, ce qui ne serait pas acceptable. D'ailleurs cette approche vaut pour l'ensemble du budget. A cette fin, nous avons besoin de personnels formés, compétents, en nombre suffisant, en direction desquels nous devons assumer la rémunération, la promotion. On a évoqué le coût de ces rémunérations de personnels qui atteignent les 58 %. Nous notons l'augmentation de 3 % de la provision financière en leur direction, c'est un signe incontestable d'une prise en charge de ces questions. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cependant, nous voudrions souligner les pressions gouvernementales qui sont engagées au travers de la révision générale des politiques publiques, cette fameuse RGPP. Dans le rapport national incitatif de cette politique soutenue par le patronat, il est demandé : « de poursuivre l'ouverture progressive à la concurrence, développer les différents modes d'externalisation, permettre une fonction publique mobile, attractive, la rendre productive, flexible, généraliser les contrats pour les salariés ». Là est la menace. Sous le prétexte soutenu par le Président de la République : « les Français sont exaspérés par le coût croissant du fonctionnement des collectivités ». Nous voyons bien la démarche opportuniste.

Au contraire, les Français peuvent observer l'utilité et l'efficacité des services publics pour remédier aux effets dévastateurs de l'ouragan du grand Sud-Ouest par exemple. Nous avons de grands services publics, notamment le SDISS.

Cette politique est justement soulignée et dénoncée dans le rapport d'orientation qui vient de nous être présenté. Chiffres à l'appui (je reprends les propos d'Alexandra) : « l'Etat à travers la loi de finances 2009 cherche à contraindre les collectivités locales à réduire leurs dépenses compte tenu de la raréfaction de leurs recettes ». Bien vu !

Nous partageons également le propos qui suit : « les autorités décentralisées ne doivent pas faire preuve de fatalisme ». Et il est souligné que : « la mobilisation des élus municipaux a réussi à faire reculer le gouvernement sur son projet de réforme de la dotation de la solidarité urbaine ». Bien vu aussi !

Je le rappelle, Couëron est sur la liste des villes menacées de la suppression de cette dotation. Pour 2009, elle sera cependant du même niveau que 2008, soit une régression en euro courant.

Alors que faire ? Pour répondre au mieux à nos engagements, face à l'appel gouvernemental à se serrer la ceinture, Alexandra à partir d'une analyse du bureau municipal, propose une augmentation du taux des trois taxes de 5 %. Cependant, cela nous amène à quelques commentaires.

1° Demander cet effort aux familles dans le contexte actuel ne peut se faire de gaieté de cœur, d'autant qu'il convient d'ajouter à cette augmentation du taux celle des bases de l'ordre de 2 %.

2° Nous souhaitons poursuivre la réflexion sur l'évolution de chacune des taxes, notamment pour porter plutôt l'effort sur la taxe du foncier bâti que sur la taxe d'habitation. Les effets sociaux sont un peu différents.

3° Concernant la politique de la dette, nous partageons l'idée d'ouvrir une nouvelle période de ré-endettement compte tenu des possibilités ouvertes par la baisse de l'encours de 30 % de 2003 à 2007, d'autant qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2007. Encore faudra-t-il se battre pour limiter au maximum les frais financiers des emprunts.

Enfin, nous élevons une vive protestation contre les allègements de la taxe professionnelle qui auront des conséquences sur les collectivités locales, en particulier sur les communautés urbaines.

On le voit, comme l'a bien souligné Alexandra, nous sommes confrontés au dilemme : ou nous n'augmentons pas les impôts et nous nous éloignons des engagements pris au risque de rajouter de la crise à la crise, ou nous sollicitons un effort de nos concitoyens comme moyen impérieux pour répondre aux besoins.

Nous optons pour cette 2<sup>e</sup> hypothèse, mais pas par résignation. Au contraire, il nous faut en donner toutes les raisons politiques à nos concitoyens et les engager à être ensemble dans l'action.

Il n'est pas question d'être des collecteurs d'impôts, compensateurs des désengagements de l'Etat. Ce serait là exécuter un « sale » boulot et devenir la roue de secours de la crise.

Dans ce sens, il serait pertinent de rappeler au Président de la République qu'il trouve des milliards pour les offrir aux banques qui pendant des années ont joué en bourse avec notre argent. Les milliards doivent être utilisés autrement et ce n'est pas le saupoudrage annoncé aujourd'hui à grands effets de manches qui peut apporter des solutions durables.

Il conviendrait d'apporter, par exemple, une aide exceptionnelle aux collectivités locales. On n'en trouve pas trace dans les 1 000 mesures annoncées. Mais peut-être ai-je regardé trop rapidement ! Si vous trouvez quelque chose pour les collectivités locales, on en parle !

Le remboursement immédiat de la TVA est une mesure qui doit être pérenne, mais il ne suffit pas. L'Etat doit compenser entièrement ses transferts afin d'empêcher l'augmentation des impôts locaux et accorder une aide exceptionnelle pour des investissements dans des infrastructures, pour le développement économique. Il faut savoir que 75 % des commandes viennent des collectivités publiques, dont les communes. C'est un enjeu considérable pour le maintien de l'emploi.

Pour financer ce plan : pourquoi ne pas récupérer 12 des 15 milliards d'€ accordés aux plus riches par le paquet fiscal ? taxer comme le demandait la Cour des comptes les stocks options à hauteur de 3 milliards d'€ ? doubler le rendement de l'impôt sur la fortune ? supprimer le bouclier fiscal pour 4 milliards d'€ ? Avec ces mesures, nous en serions déjà à plus de 40 milliards d'€ de financement au plan national.

Rappelons aussi que les niches fiscales, qui représentent aujourd'hui 73 milliards d'€ ont augmenté de 46 % en 5 ans. Mais comme le souligne une déclaration commune de la gauche majoritaire à la Région, lors de son DOB récent : « le gouvernement, au travers de son plan de 26 milliards d'€, nous a proposé, une fois de plus, d'aider le seul capital et les plus riches, plutôt que de soutenir le travail et maintenir pour tous des conditions sociales minimum ». Il est ajouté : « Il nous faut une économie qui se développe sur d'autres critères que ceux qui ont provoqué la crise, c'est-à-dire les critères du profit immédiat, de la rentabilité financière à tout prix, de la spéculation et de l'absence de prise en compte des critères sociaux et environnementaux. Les collectivités territoriales subissent de plein fouet cette situation désastreuse ».

Pour conclure, notre groupe partage cette approche votée par toute la gauche au Conseil régional. Notre conseil prendra, n'en doutons pas, sa place dans cette dénonciation. Une déclaration commune des groupes au moment du vote du budget primitif serait, de notre point de vue, nécessaire à la clarification de nos décisions budgétaires auprès de nos concitoyens.

Jean-Pierre FOUGERAT : Après avoir écouté la brillante présentation d'Alexandra, puis l'intervention à la fois de Marcel pour l'UDB, des différents groupes pour les Verts et à l'instant de Michel LUCAS pour le groupe des élus communistes, un moment délicat pour ce débat d'orientation dans un contexte difficile, je constate autour de la table une unanimité des orientations que nous souhaitons prendre. Quelquefois les décisions sont nombreuses. Quand nous parlons de l'augmentation de la pression fiscale, elle n'est jamais facile à mettre en œuvre, mais nous avons bien un objectif commun, bien imagé par l'expression : « les collectivités sont véritablement les amortisseurs de la crise ». Michel le rappelait en effet à l'instant, 75 % des investissements sont réalisés par les collectivités.

Donc par rapport à l'économie nationale et locale, il est de notre devoir d'investir, mais avec une part de risques qu'il ne faut pas négliger. Alexandra l'a bien souligné.

A propos du plan de relance, je ne reviendrai pas sur les 26 milliards d'€ du plan. Nous savons que dans le cadre du contrat Etat-Région, plusieurs milliards étaient inscrits déjà depuis de nombreuses années. Sur ce plan de relance de 26 milliards, seuls 11 milliards de crédits nouveaux seront injectés dans l'économie. Ça c'est de la mascarade !

Plus sérieusement, au regard des collectivités sur l'ensemble du territoire, mathématiquement sur la Loire-Atlantique, en investissements, sur un mandat : département : 1,5 milliard d'€, - communauté urbaine : 1,5 milliard d'€, - différentes communautés de communes et communautés d'agglomération et les 221 communes : 5 milliards d'€. Il suffit d'additionner avec l'ensemble des départements et ce sont des centaines de milliards qui sont injectés dans l'économie locale et nationale. Quand on parle de plan de relance, les collectivités ont toute leur place. Et que l'on veuille aujourd'hui, pour atténuer le déficit national, diminuer les recettes en direction des collectivités, c'est une aberration. Quelques exemples pour schématiser.

Tu as évoqué la DSU qui représente 310 000 € pour Couëron ; espérons qu'en 2010 cette somme soit reconduite !

Concernant le FCTVA : celui-ci incitait à l'investissement puisque nous avons un retour sur investissement deux ans après. La formule retenue cette année est de reverser immédiatement la TVA, par rapport à l'année -1, mais dans une enveloppe normée qui va noyer tout cela. A la finale, ce sont des recettes en moins.

Michel a évoqué la taxe professionnelle. Il ne faut pas oublier nos partenaires. Actuellement, nous finalisons notre plan pluriannuel d'investissements et d'actions, qui sera présenté à la population, après le vote du budget, courant mars. Dans l'élaboration de ce PPI, il nous faut tenir compte de notre programme municipal que nous voulons mettre en application. Sur des investissements ont été fixés des montants à ne pas dépasser. Pour tout appel d'offres supérieur au montant estimé, nous serons contraints de revoir notre copie, sinon l'investissement ne se concrétisera pas.

N'oublions pas que nous comptons aussi sur l'aide de nos partenaires que sont la Région, le Département, la communauté urbaine, l'Etat et l'Europe, bien que pour cette dernière, nous ne sommes plus en zone éligible pour recevoir le FEDER mais nous en avons bénéficié par le passé. Donc, si nos partenaires ont également beaucoup moins de recettes, le partenariat sera également réduit.

Deux exemples :

Les droits de mutation : 590 000 € pour Couëron en 2008, mais les prévisions en 2009 seront plus près de 400 000 € parce que nous savons bien que les transactions immobilières sont moindres depuis 8 mois. Prenons l'exemple du Conseil Général : les droits de mutation étaient de 176 M € en 2008. Depuis septembre, mois par mois en comparant l'année précédente : en septembre -15 %, en janvier - 40 %. Vous imaginez ce que représentent ces recettes en moins pour le département. Si le département a moins de recettes, il aidera moins les communes.

Tu parlais de taxe professionnelle. Sur Nantes Métropole, elle représente 230 M €. Aujourd'hui, le taux est de 21,64 %. Si nous envisageons de passer la TP à 23 % ou à 23,67 %, l'écart de 0,67 % représenterait une diminution de recettes de 89 M € sur le mandat. Comme quoi c'est fragile !

La loi de finances prévoit, à terme, un taux d'imposition unique sur l'ensemble du territoire et non plus en fonction de l'évolution des bases.

Notre PPI est donc une feuille de route. Nous prendrons les précautions d'usage quand nous le présenterons à la population. Nous l'expliquerons. Personne n'est devin et sans faire de sinistrose ou de catastrophisme, si la situation devait perdurer ou le contexte s'aggraver, l'estimation retenue aujourd'hui serait à revoir à la baisse. Pour nous comme pour les autres. C'est véritablement fragile !

Tu parlais de la réforme Balladur qui doit sortir fin février. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'il est bien de s'asseoir autour d'une table pour remettre à plat les compétences, des régions et des communautés urbaines. Mais quel que soit ce qui sortira du rapport Balladur, l'aspect financier sera toujours primordial. Quelles que soient les compétences, quel que soit le découpage qui s'opèrera, si ces collectivités ne reçoivent pas le financement suffisant, les solutions n'existeront pas, même si on essaie d'avoir davantage de proximité en direction des citoyens.

Nous sommes vraiment dans un climat d'incertitude et malgré tout nous nous devons de garder le cap, avec une part de risques, et d'investir à hauteur du PPI.

Sur 2009, augmenter l'impôt permet d'investir immédiatement et de préserver l'avenir. Ces mesures doivent donc être prises. Au travers de nos discussions en conseil municipal, dans les commissions ou en bureau municipal, nous faisons l'unanimité dans cette salle. Et je m'en réjouis.

Nous en discuterons le 2 mars prochain à l'occasion du vote du budget.

Merci à Alexandra et à toute l'équipe, aux élus, à tous les services municipaux et à Fabrice.

**Le conseil municipal prend acte.**

Conseil municipal du 2 février 2009

# Débat d'Orientation Budgétaire 2009

Rapporteur :  
Alexandra Guérineau  
Adjointe aux finances et affaires juridiques

Préambule :

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations financières et des priorités qui caractériseront le budget primitif. Il permet à l'ensemble des élus d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité et leur donne la possibilité de s'exprimer sur sa stratégie financière. C'est un moment privilégié de réflexion sur la prospective et la planification.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

Conformément à l'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi d'orientation du 6 février 1992), un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce débat doit déterminer les grandes orientations budgétaires et financières de la commune pour l'exercice 2009.

SOMMAIRE
----------

<b>LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE</b>	<b>28</b>
LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL	28
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2009	28
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2009 ET LES COLLECTIVITES LOCALES	28
L'IMPACT SUR LES COLLECTIVITES ET SUR LEURS DOTATIONS VERSEES PAR L'ÉTAT	29
<b>LE BUDGET DE LA VILLE DE COUËRON</b>	<b>30</b>
RETROSPECTIVE 2003-2007	30
LE FONCTIONNEMENT	30
L'INVESTISSEMENT	32
L'ENDETTEMENT	32
PREMIER BILAN 2008	33
LES TENDANCES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33
LES TENDANCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	33
<b>LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009</b>	<b>33</b>
DANS UN CADRE PLURIANNUEL	33
POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34
POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34
<b>LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES</b>	<b>35</b>

## Le contexte global de la préparation budgétaire

### Le contexte international et national

Au premier trimestre de 2008, la croissance mondiale a rebondi après s'être très nettement affaiblie au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2007. Il s'agissait toutefois d'une embellie passagère et le ralentissement à l'œuvre depuis la mi-2007 s'est poursuivi sur le reste de l'année 2008.

Trois évolutions continuent de peser sur l'économie mondiale. En cause, tout d'abord, la chute de la construction immobilière, qui ne donne pas de signal d'accalmie et touche aussi bien les États-Unis que l'Irlande, l'Espagne ou le Royaume-Uni. Vient ensuite le renchérissement des matières premières agricoles et pétrolières, dont la poursuite alimente la hausse des prix à la consommation. La ponction ainsi opérée sur le pouvoir d'achat vient s'ajouter à la baisse de valeur du patrimoine immobilier pour freiner la consommation des ménages. La crise des marchés financiers, qui incite les banques à freiner le crédit, tend à se prolonger.

Au quatrième trimestre 2008 et début 2009, l'activité devrait reculer nettement dans les pays industrialisés. Début 2009, la quasi-totalité de ces pays seraient ainsi en récession. L'économie française n'y ferait pas exception.

Le ralentissement généralisé à l'œuvre depuis l'été 2007 s'était déjà transformé en un repli modéré de l'activité au troisième trimestre 2008. Le regain de tensions financières qu'a entraîné la faillite de grandes banques d'affaires a encore assombri les perspectives d'activité. Le durcissement des conditions de financement et l'accroissement généralisé de l'aversion au risque poussent les entreprises à couper dans les dépenses d'investissement et à réduire fortement leurs stocks.

L'augmentation du chômage et l'incertitude accrue concernant les perspectives de revenu conduisent les ménages à accroître leur épargne de précaution. Cette tendance s'annonce particulièrement marquée dans les pays tels que le Royaume-Uni ou les États-Unis, où le recours massif des ménages à l'endettement pour financer leur consommation avait fait chuter l'épargne à des niveaux historiquement bas.

En France, les enquêtes de conjoncture conduisent à chiffrer le repli attendu de l'activité à 0,8 % au quatrième trimestre 2008 puis 0,4 % au premier trimestre 2009. Le taux de chômage continuerait de monter sur l'année 2009. Il s'élèverait à 8,0 % au deuxième trimestre.

L'incertitude est grande également quant à l'impact au niveau mondial des plans de relance à destination des ménages et des entreprises. En effet, pour des plans importants, notamment celui des États-Unis, ni le calendrier, ni l'ampleur, ni les modalités exactes ne sont connus. L'évolution des tensions financières dans les prochains mois constitue la principale source d'aléa. L'accroissement et la diversification des moyens mis en œuvre par les banques centrales et les États pour résoudre la crise pourraient permettre un apaisement de ces tensions plus rapide qu'anticipé : le repli de l'activité s'en trouverait limité. En outre, l'efficacité des plans de relance est plus délicate encore à apprécier qu'à l'accoutumée : elle peut être affaiblie si les ménages et les entreprises conservent un comportement de dépense frileux ; elle peut être au contraire renforcée si ces plans de relance permettent une restauration de la confiance et ramènent ainsi ménages et entreprises à un comportement de dépense plus habituel.

## Le Projet de Loi de Finances 2009

### Le Projet de Loi de Finances 2009 et les collectivités locales

Pour la première fois, le vote de la loi de finances a été précédé par l'examen d'une loi de programmation des finances publiques (pour les années 2009 à 2012).

L'objectif clairement affiché par le Gouvernement dans cette loi de programmation est de limiter l'évolution de la dépense publique, y compris celle des collectivités locales :

- les concours de l'État à celles-ci progressent en 2009 de 1,1 milliard d'euros (soit + 2 %), puis de 1 milliard chaque année (soit + 1,74 % en 2010, + 1,71 % en 2011, et + 1,68 % en 2012),
- dans le même temps, l'État impose aux collectivités locales de contenir l'évolution de leurs dépenses à un rythme inférieur aux recettes.

Ces conditions sont indispensables au retour à l'équilibre affiché des finances publiques en 2012.

Afin de situer les enjeux, il convient de rappeler quelques chiffres : les dépenses de l'État s'élèvent, avant la mise en place du plan de relance de l'économie, à environ 350 milliards d'euros en 2009 (en progression de +2%).

L'ensemble des dotations et des remboursements qu'il verse aux collectivités locales représente 75,2 milliards d'euros, ce qui correspond, pour lui, à son second poste de dépenses (après l'enseignement et la recherche). Sur ces 75,2 milliards, 56,3 milliards (au lieu de 46,5 milliards en 2008) figurent désormais dans le périmètre de l'enveloppe normée. Les 8,345 milliards d'euros (valeur 2008) de nouveaux remboursements et dotations intégrés dans le périmètre de l'enveloppe normée en 2009 comprennent, par montant décroissant :

- le FCTVA : 5,192 milliards d'euros (5,855 milliards en 2009),
- des compensations de fiscalité diverses : 1,404 milliard d'euros.
- le produit des amendes de police : 650 millions d'euros,
- des compensations d'exonérations devenues variables d'ajustement (taxes foncières : personnes de conditions modestes, logement en ZUS ; taxe professionnelle...) : 556 millions d'euros,
- le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion : 500 millions,
- la TIPP (la taxe intérieure sur les produits pétroliers) au profit de la Corse : 43 millions d'euros.

L'enveloppe normée évolue comme l'inflation prévisionnelle retenue (soit + 2 % pour 2009). À l'intérieur de cette enveloppe, toute hausse de plus de 2 % d'une dotation correspond à une diminution d'une ou plusieurs autres dotations

## L'impact sur les collectivités et sur leurs dotations versées par l'État

Les valeurs locatives foncières font l'objet pour 2009 d'une revalorisation forfaitaire égale à :

- + 2,50 % pour les propriétés bâties,
- + 1,50 % pour les propriétés non bâties.

La DGF (dotation globale de fonctionnement) 2009 évolue comme l'inflation prévisionnelle initialement retenue (+2,00 %), en ne prenant plus en compte une part de la croissance.

Contrairement à ce qui figurait dans le projet initial, la dotation de solidarité urbaine sera répartie avec les mêmes critères et entre le même nombre de villes de plus de 9 999 habitants qu'en 2008. Toutefois, 4 catégories de bénéficiaires sont à distinguer en 2009 :

- communes classées en 2009, en fonction de l'indice synthétique calculé selon les mêmes critères qu'en 2008, entre le 478<sup>ème</sup> et le 715<sup>ème</sup> rang (en 2008, la ville de Couëron était classée à la 696<sup>ème</sup> place) : gel du montant perçu en 2008,
- communes classées en 2009, entre le 151<sup>ème</sup> et le 477<sup>ème</sup> rang : perception d'un montant égal à celui de 2008, majoré de 2 %,
- communes classées en 2009, du 1<sup>er</sup> au 150<sup>ème</sup> rang : perception d'une dotation calculée avec deux méthodes différentes :
  - partie calculée avec les critères 2008 (et les éléments 2009, avec la garantie «+ 2 % »),
  - partie « majoration 2009 », répartie en fonction de l'indice synthétique, du rang de classement, avec un écart de 1 à 2, et de la population, sans prise en compte des majorations de population en ZUS et ZFU,
- communes qui, en fonction de leurs éléments 2009 (notamment du changement du nombre d'habitants) ne seraient plus éligibles : perception de l'habituelle garantie de sortie (à 50 %).

17 nouvelles compensations d'exonérations ou d'abattements, relatives aux taxes foncières et à la taxe professionnelle, viennent s'ajouter aux 4 compensations qui ont servi de variables d'ajustement à l'enveloppe normée en 2008. Ces variables d'ajustement subissaient, dans le projet initial, une diminution de -22,8% (- 25,6% pour la DCTP). Ces baisses sont « limitées » à environ - 17,7 % (environ - 20 % pour la DCTP).

Une dotation pour les titres sécurisés est créée :

- 5 000 euros par station en fonctionnement avant le 1er janvier 2009,
- 2 500 euros pour les stations en fonctionnement au cours du 1er semestre 2009.

Cette compensation correspond, selon l'exposé des motifs, « aux demandes de titres émanant de citoyens ne résidant pas dans la commune d'implantation, évaluées forfaitairement à 30 % de l'activité de la station ».

L'État, à travers cette loi de finances pour 2009, cherche à contraindre les collectivités locales à réduire leurs dépenses, compte tenu de la raréfaction de leurs recettes. En effet, l'objectif du retour à l'équilibre des finances publiques, souhaité par l'Union Européenne et promise par le gouvernement, doit s'entendre sur l'ensemble des comptes publics : État, collectivités locales et sécurité sociale. Ainsi, le gouvernement cherche à imposer sa politique à l'ensemble du territoire... Quoiqu'il en soit, les autorités décentralisées ne doivent pas faire preuve de fatalisme. En effet, la mobilisation des élus municipaux a réussi à faire reculer le gouvernement sur son projet de réforme de la dotation de solidarité urbaine. Bien que la prudence dans la gestion de l'argent public doit rester la clef de voûte de l'action locale, il faut surtout continuer à être entreprenant.

### Le budget de la ville de Couëron

## Rétrospective 2003-2007

### Le fonctionnement

Tableau 1 : la fiscalité

LIBELLE	2003	2004	2005	2006	2007	Evol. Moy.
<b>Taxe d'habitation</b>						
bases nettes	15 649 788	16 377 985	17 000 108	17 621 309	18 329 042	4,03 %
taux d'imposition	18,27 %	18,58 %	18,77 %	18,96 %	18,96 %	0,93 %
Produit total de TH	2 859 216	3 043 030	3 190 920	3 341 000	3 475 186	5,00 %
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>						
bases nettes	12 229 332	12 758 374	13 373 017	14 132 701	14 629 596	4,58 %
taux d'imposition	19,69 %	20,02 %	20,22 %	20,42 %	20,42 %	0,91 %
Produit total de TFB	2 407 955	2 554 226	2 704 024	2 885 898	2 987 364	5,54 %
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>						
bases nettes	228 872	228 989	231 695	193 572	197 245	-3,65 %
taux d'imposition	67,10 %	68,24 %	68,92 %	69,61 %	69,61 %	0,92 %
Produit total de TFNB	153 573	156 262	159 684	134 745	137 302	-2,76 %
<b>TOTAL RECETTES FISCALES</b>						
Contributions directes	5 420 745	5 753 518	6 054 629	6 361 643	6 599 852	5,04 %

Sur les cinq dernières années, bien que les taux n'aient augmenté que de 0,90% par an en moyenne, le produit des contributions directes locales progresse de plus de 5% par an grâce à la bonne tenue des bases d'imposition.

Tableau 2 : les masses globales de fonctionnement

LIBELLE	2003	2004	2005	2006	2007	Evol. Moy.
frais de personnel	8 198 598	8 351 383	8 399 675	8 677 532	9 246 915	3,05 %
charges à caractère général	3 124 478	3 065 534	3 220 190	3 336 482	3 565 879	3,36 %
transferts versés (subventions...)	1 728 482	1 787 365	1 919 240	2 012 723	2 388 684	8,42 %
charges financières	525 113	421 666	396 134	395 278	344 097	-10,03 %
autres dépenses de fonctionnement	621 576	388 056	378 153	373 670	386 293	-11,21 %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>14 198 247</b>	<b>14 014 004</b>	<b>14 313 392</b>	<b>14 795 685</b>	<b>15 931 867</b>	<b>2,92 %</b>
contributions directes	5 420 745	5 753 518	6 054 629	6 361 643	6 599 852	5,04 %
autres impôts et taxes	3 905 030	3 966 718	4 166 734	4 242 951	4 365 380	2,83 %
dotation globale de fonctionnement	4 068 003	4 162 379	4 277 914	4 279 885	4 390 315	1,92 %
autres dotations	1 397 295	1 030 312	1 159 465	1 133 465	1 114 993	-5,49 %
produit des services et du domaine	608 716	863 522	824 535	715 069	827 594	7,98 %
autres recettes de fonctionnement	791 027	613 750	662 368	818 843	487 836	-11,38 %
<b>Recettes réelles</b>	<b>16 190 816</b>	<b>16 390 199</b>	<b>17 145 645</b>	<b>17 551 857</b>	<b>17 785 970</b>	<b>2,38 %</b>

Sur les cinq dernières années, la section de fonctionnement est confrontée à un « effet de ciseaux ». En effet, le rythme annuel de croissance des dépenses réelles est supérieur à celui des recettes. Cette situation est néanmoins atténuée par une contraction importante des charges financières (-35% sur la période) et des autres charges de fonctionnement (charges exceptionnelles et indemnités Élus). Non corrigée de ces 2 éléments, la croissance annuelle moyenne des dépenses réelles serait de plus de 3,8%. Ces évolutions croisées ont un impact certain sur la capacité d'autofinancement de la Ville.

Tableau 3 : les épargnes

LIBELLE	2003	2004	2005	2006	2007
<b>EPARGNES</b>					
recettes réelles de fonct.	16 033 581	16 362 982	16 906 886	17 179 183	17 766 933
dépenses réelles de fonct.	13 409 594	13 471 385	13 850 976	14 353 494	15 471 988
<b>Épargne de gestion courante</b>	<b>2 623 987</b>	<b>2 891 597</b>	<b>3 055 910</b>	<b>2 825 688</b>	<b>2 294 944</b>
produits exceptionnels	157 235	27 217	238 759	372 674	19 037
charges exceptionnelles	311 034	51 048	6 743	29 081	38 515
<b>Épargne de gestion</b>	<b>2 470 188</b>	<b>2 867 766</b>	<b>3 287 926</b>	<b>3 169 281</b>	<b>2 275 467</b>
intérêts courus	453 744	420 098	384 092	342 219	342 398
<b>Épargne brute</b>	<b>2 016 444</b>	<b>2 447 668</b>	<b>2 903 834</b>	<b>2 827 063</b>	<b>1 933 068</b>
amortissement	1 108 264	1 076 056	956 003	965 958	1 066 527
<b>Épargne nette</b>	<b>908 179</b>	<b>1 371 612</b>	<b>1 947 831</b>	<b>1 861 104</b>	<b>866 542</b>

L'épargne de gestion est la plus à même de qualifier la situation financière de la commune. En effet, c'est le résultat de l'activité quotidienne des services municipaux. Elle semble de plus en plus marquée par l'augmentation très rapide des dépenses, une baisse de 25% enregistrée entre 2005 et 2007.

Inévitablement, l'épargne nette poursuit sa contraction avec, tout de même, un effet modérateur que constitue le resserrement de l'annuité de la dette. La vigilance est donc primordiale dans un contexte de relance de l'endettement communal.

## L'investissement

Tableau 4 : les dépenses d'équipement

LIBELLE	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne annuelle
Investissement						
Dépenses d'équipement	2 205 766	1 502 958	4 950 718	2 272 602	2 381 007	2 662 610

Bien que les dépenses d'équipement ne reflètent pas nécessairement une tendance de fonds car elles suivent d'avantage l'évolution des projets structurants, elles restent néanmoins révélatrices des capacités annuelles du budget et des services.

Sur la période 2003-2007, la moyenne annuelle de près de 2,7 millions d'euros englobe l'ensemble des dépenses, des importants entretiens du patrimoine aux constructions nouvelles.

## L'endettement

Tableau 5 : annuité et capital restant du

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>ANNUITE</b>					
amortissements de l'exercice	1 718 278	1 076 056	1 362 825	965 958	1 066 527
intérêts	450 628	421 660	396 134	345 303	342 861
<b>Annuité</b>	<b>2 168 906</b>	<b>1 497 716</b>	<b>1 758 959</b>	<b>1 311 261</b>	<b>1 409 388</b>
<b>TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE</b>					
Encours au 01/01	8 794 665	10 187 183	8 632 356	8 632 336	8 166 378
amortissements de l'exercice	1 718 278	1 076 056	1 362 825	965 958	1 066 527
emprunts contractés	2 500 000	457 790	1 037 040	500 000	0
<b>Encours au 31/12</b>	<b>9 576 387</b>	<b>9 568 917</b>	<b>8 306 571</b>	<b>8 166 378</b>	<b>7 099 851</b>
Flux net de la dette	781 722	-618 266	-325 785	-465 958	-1 066 527

Sur la période 2003-2007, l'encours de la dette a baissé de plus de 30%

Dans le même temps, la capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) est passée de 4,8 à 3,7 années.

Ce faible niveau d'endettement permet d'envisager sereinement la réalisation de nouveaux projets sur le mandat 2008 – 2014.

## Premier bilan 2008

### Les tendances de la section de fonctionnement

Les prévisions effectuées sur les recettes réelles de fonctionnement ont été dépassées. Indépendamment des opérations exceptionnelles telles que les cessions d'immobilisations (vente de terrain sur le site de l'espace inter-générationnel), le taux de réalisation est de plus de 100%. Ce dépassement s'explique en partie par une hausse de 36% par rapport aux estimations faites sur la recette de la taxe sur les déchets (recette de l'ordre de 100 000 €), la bonne tenue en 2008 des transactions immobilières emportant le versement de plus de 590 000 € de droit de mutation. Cette dernière est attendue en diminution en 2009 compte tenu des incertitudes sur le volume du marché immobilier.

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient réalisées à plus de 94% par rapport aux prévisions établies lors du vote du budget primitif 2008. Les charges de personnel, qui représentent plus de 58% des dépenses réelles de fonctionnement, s'élèveraient à près de 9 500 000 € soit une progression de 2,7% par rapport à 2007.

L'écart entre les dépenses réelles de fonctionnement « budgétées » et celles réalisées est explicité notamment, par l'optimisation des charges à caractère général (réalisées à 88%) ou le décalage dans la mobilisation de l'emprunt permettant une économie de plus de 100 000 € sur les charges financières.

### Les tendances de la section d'investissement

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23) s'élèvent à plus de 3 300 000 €. À plus de 50%, cette somme est composée des travaux de l'espace culturel et associatif. Ont été acquittés également la réhabilitation de la Gerbetière, les maîtrises d'œuvre du groupe scolaire de la ZAC ouest centre ville et de la médiathèque ou encore le solde des travaux de l'annexe de la bibliothèque. L'exercice 2008 apparaît comme un exercice de transition. En effet, un certain nombre de projets seront décalés sur les exercices 2009 et suivants. Il s'agit plus particulièrement de l'extension du centre technique municipal, l'implantation de la crèche au sein de l'espace inter-générationnel, ou encore le groupe scolaire de la ZAC ouest centre ville.

Les recettes réelles d'investissement s'avèreront être supérieures aux dépenses compte tenu de l'encaissement de l'emprunt de 4 000 000 € mobilisé en fin d'année 2008, pour assurer le financement, entre autres, des travaux de l'espace culturel et associatif de la tour à plomb.

### Les orientations budgétaires pour 2009

## Dans un cadre pluriannuel

Les orientations pour 2009 s'inscrivent directement dans le cadre du plan pluriannuel d'actions en cours d'élaboration. Ainsi, les dépenses et recettes sont discutées sur la période 2009 – 2016. La prospective financière, qui s'attache au respect des grands équilibres et ratios financiers tels que l'épargne nette ou la capacité de désendettement, est basée sur un certain nombre d'hypothèses :

- la variation des dépenses réelles de fonctionnement est fixée de la façon suivante :
  - +2% sur les charges à caractère général
  - +2% sur les autres charges de gestion courante (dont les subventions de fonctionnement aux associations)
  - +3% sur les charges de personnel
- Les recettes réelles de fonctionnement sont également calquées sur la prospective financière qui fixe un certain nombre de postulats :
  - La contraction de l'évolution des dotations et compensations versées par l'État
  - +2% sur les produits de l'activité des services
  - les recettes fiscales doivent permettre de dégager des marges de manœuvre supplémentaires

- les recettes fiscales issues, à plus long terme, du développement des ZAC, devront compenser les charges supplémentaires induites par l'augmentation du nombre et de la qualité des équipements et services publics mis à disposition des Couëronnais.

Les dépenses d'équipement de la ville de Couëron sont contraintes, également, par les hypothèses retenues au niveau de la prospective financière. En effet, leur coût d'objectif retenu, leur réalisation sur la période dépendent des capacités du budget à investir.

## Pour la section d'investissement

Les premiers arbitrages font apparaître pour 2009, les grandes orientations suivantes :

- une enveloppe de 350 000 € pour l'acquisition de matériel
- une enveloppe de 600 000 € pour maintenir le patrimoine communal
- la réalisation de l'extension du centre technique municipal intégrant la technologie photovoltaïque
- les études en vue de la réalisation d'une halle de sport sur le site du complexe sportif Paul Langevin
- la crèche sur le site de l'espace inter-générationnel
- la création d'un mur d'escalade au complexe sportif René Gaudin
- l'édification d'une salle de convivialité au stade des Ardillets
- la construction d'un « city stade » sous la conduite du conseil des jeunes dans le quartier de la Chabossière.

Il est important de noter que l'ensemble de ces projets, conformes aux simulations de la prospective financière, nécessite le respect des exigences définies ci-avant sur la section de fonctionnement. En effet, les dépenses d'investissement ne sont rendues possibles que par l'accroissement et le maintien à plus long terme de l'autofinancement.

## Pour la section de fonctionnement

L'optimisation des dépenses et des recettes de fonctionnement reste le leitmotiv de la préparation budgétaire 2009. Leurs évolutions sont contraintes, également, par les hypothèses retenues au niveau de la prospective financière. Les premiers arbitrages de la préparation budgétaire 2009 montrent un respect de ces engagements.

Côté dépenses, les charges à caractère général progresseront de plus de 2% entre 2008 et 2009 considérant la tenue en 2009 de la Fête des bords de Loire (manifestation organisée tous les 2 ans). Les charges de personnel augmenteront de 3% par rapport aux dépenses enregistrées en 2008. Les autres charges de gestion courante diminueront compte tenu de la baisse de la subvention versée au CCAS, suite à la mutualisation de certains de ses services avec ceux de la ville. La seule variable dont l'évolution semble être imposée est le montant des charges financières (les intérêts de la dette). Ces dernières augmenteront de plus de 20% entre 2008 et 2009, ceci compte tenu de l'entrée de la ville de Couëron dans une nouvelle période de ré-endettement.

Côté recettes, le produit de l'activité des services serait en progression de près de 2%, grâce notamment aux recettes attendues sur l'activité périscolaire. Les dotations et participations qui correspondent à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ou encore aux compensations fiscales de l'État, augmenteront de 0,5%. Cette faible progression s'explique par le désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités.

Dans ces conditions, seule une augmentation du taux des 3 taxes de 5% permettra un maintien des équilibres financiers et une réponse aux besoins des Couëronnais.

L'année 2009 sera l'année de transition et de consolidation qui devra permettre de lancer par la suite les opérations structurantes du plan pluriannuel d'actions.

### **Le budget annexe des pompes funèbres**

Le budget annexe des pompes funèbres 2009 devrait être identique à 2008, en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 30 000 €. Aucune opération d'investissement n'est anticipée sur ce budget.

7.	2009-7	Vote de crédit avant le vote du budget primitif 2009 – avance sur la subvention 2009 au CCAS
----	--------	--

Rapporteur : Alexandra Guérineau

### EXPOSÉ

Compte tenu qu'il convient de prendre toutes dispositions pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale de poursuivre ses activités et honorer ses échéances en ce début d'exercice 2009 ;

### PROPOSITION

Conformément à l'instruction 85 – 147 du 20 novembre 1985 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- voter au titre d'acompte à valoir sur la subvention 2009 pour le Centre Communal d'Action Sociale la somme de 300 000 €,

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole GRELAUD : Je propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

8.	2009-8	Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées
----	--------	---

Rapporteur : Alexandra Guéineau

### EXPOSÉ

Par délibération n°2007-85 en date du 8 octobre 2007, le conseil municipal a attribué à la commune de Saint Etienne de Montluc une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 € pour la restauration de l'écluse de Vair.

Considérant la nomenclature comptable M14 qui classe ces subventions dans la catégorie des dépenses d'investissement, il y a lieu de délibérer afin de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées (chapitre budgétaire 204).

### PROPOSITION

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- fixer la durée d'amortissement de toutes les subventions d'équipement versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, comme suit :

- o 1 an pour les subventions inférieures ou égales à 2 000 €
- o 5 ans pour les subventions comprises entre 2 000 € et 100 000 €
- o 10 ans pour les subventions supérieures à 100 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole GRELAUD : Il y a peu, nous avons inauguré cette écluse de Vair. Très prochainement, rendez-vous est pris sur Couëron pour envisager un travail sur d'autres écluses qui concernent davantage les marais situés sur notre commune. Avez-vous des remarques à formuler ?

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

9.	2009-9	Modification tarifs municipaux 2009 – vacances funéraires
----	--------	---

Rapporteur : Alexandra Guérineau

### EXPOSÉ

La délibération n°2008-149 du 17 novembre 2008 a fixé, pour l'année 2009, le prix de la vacation funéraire à 11,30 €.

La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, promulguée le 20 décembre 2008, modifie la législation funéraire et notamment la surveillance des opérations funéraires. Sont particulièrement concernés le nombre d'opérations donnant lieu à surveillance et l'encadrement du taux unitaire des vacances funéraires.

La loi sus-mentionnée ceint le prix de la vacation à un minimum de 20 € et à un maximum à 25 €, contraignant ainsi les conseils municipaux, qui n'auraient pas un tarif se trouvant dans cette fourchette, à délibérer en ce sens.

### PROPOSITION

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- modifier la délibération n°2008-149 du 17 novembre 2008, pour sa partie relative au tarif de la vacation funéraire ;
- fixer le prix de la vacation funéraire à 20€ ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Alexandra GUERINEAU : Le nombre d'opérations concerné sera sans doute moins important. Nous multiplions le coût de la vacation par 2. Par contre, le nombre de vacances nécessitant surveillance se trouve réduit. En conséquence, le coût pour le contribuable ne sera sûrement pas augmenté dans une telle proportion.

Jean-Pierre FOUGERAT : Avez-vous des commentaires ?

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

10.	2009-10	Espace culturel et associatif Tour à Plomb – prolongation de délais pour le lot 3 « charpente bois » - entreprise COPPET – avenant n°1
-----	---------	--

Rapporteur : Alexandra Guérineau

### EXPOSÉ

Suite à un appel d'offres classé sans suite, la délibération n° 114 du 20 novembre 2006 a donné l'autorisation de lancer et de signer les pièces d'un marché négocié en application de l'article 35 I 5 du code des marchés publics, en vue de la création d'un Espace Culturel et Associatif de la Tour à Plomb à Couéron.

Les commissions d'appel d'offres réunies les 24 janvier, 28 mars et 6 juin 2007, ont retenues les entreprises pour l'ensemble des lots. Les travaux du lot n°3 «Charpente Bois » ont fait l'objet du marché visé le 12 avril 2007, reçu en préfecture le 24 avril 2007, passé avec l'entreprise COPPET.

Compte tenu du retard pris dans l'exécution des travaux du lot 1 « Démolition et Gros Œuvre » provoquant une désorganisation dans le planning d'intervention de l'entreprise COPPET à l'échéance de démarrage du lot 3 « Charpente Bois », il est nécessaire de prolonger les délais d'exécution des travaux pour le lot n°3 «Charpente Bois » réalisés par l'entreprise COPPET, jusqu'au 6 mai 2009.

En conséquence, il convient de prendre une délibération autorisant une prolongation des délais d'exécution des travaux du lot n°3 par l'entreprise COPPET.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n° 114 du 20 novembre 2006 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver l'avenant n°1 au marché initial prolongeant les délais d'exécution des travaux du lot n°3 «Charpente Bois» jusqu'au 6 mai 2009, confiés à l'entreprise COPPET ;

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer l'avenant n°1.

Jean-Pierre FOUGERAT : Au dernier conseil municipal, nous avons expliqué les motifs de ce retard. A ce jour, les travaux ne rencontrent pas de problème majeur. Nous allons vers une ouverture pour la rentrée prochaine. Un certain nombre d'associations se sont réunies dernièrement pour commencer à organiser l'emménagement. Il suffit de passer devant le site pour voir qu'il commence à prendre fière allure, même s'il a fallu du temps et que l'investissement est important. Nous parlions de 2009 et il reste encore un peu de crédits sur le financement.

Par rapport au site et à la réhabilitation de cette friche industrielle, à mon sens, sera-t-on capable financièrement, dans les prochaines années, de réaliser de tels investissements ? Tout le monde en parle et nous le disons dans d'autres instances. Peut-être, serons-nous obligés de voir les situations futures autrement, sobrement. Les travaux ne sont pas luxueux, bien au contraire. Nous avons la volonté de fonctionnalité et de maintenir ce patrimoine par rapport à l'histoire locale. Ces objectifs avaient été fixés, dès le départ, dans le cadre du réaménagement des bords de Loire.

Dans un siècle, nous ne serons plus là, mais la maison des associations le sera. Nous ne pouvons pas en dire autant de certains investissements qui auront une durée de vie beaucoup plus courte. De plus, nous avons conjugué cette réalisation avec le respect de l'histoire locale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

11.	2009-11	Espace culturel et associatif Tour à Plomb – prolongation de délais pour le lot 1 « démolition et gros œuvre » - entreprise Xavier Point – avenant n°3
-----	---------	--

Rapporteur : Alexandra Guéineau

### EXPOSÉ

Suite à un appel d'offres classé sans suite, la délibération n° 114 du 20 novembre 2006 a donné l'autorisation de lancer et de signer les pièces d'un marché négocié en application de l'article 35 I 5 du code des marchés publics, en vue de la création d'un Espace Culturel et Associatif de la Tour à Plomb à Couéron.

Les commissions d'appel d'offres réunies les 24 janvier, 28 mars et 6 juin 2007, ont retenues les entreprises pour l'ensemble des lots. Les travaux du lot 1 – «Démolition et Gros Œuvre » - ont fait l'objet du marché visé le 26 février 2007, reçu en préfecture le 7 mars 2007, passé avec les établissements Xavier POINT.

Compte tenu des travaux supplémentaires pour l'Espace Culturel et Associatif de la Tour à Plomb résultant d'une part, des aléas d'un chantier de réhabilitation et d'autre part, pour le cas présent, de la nécessité de prendre en compte notamment, les impératifs extérieurs : anticiper les réseaux pour la future ZAC, la future Médiathèque, prévoir l'aménagement des espaces verts, mais aussi, les difficultés rencontrées avec le propriétaire-riverain du bâtiment 6 dans l'exécution des travaux par l'entreprise POINT, il est nécessaire de prolonger les délais d'exécution des travaux pour le lot 1 «Démolition et Gros Œuvre », jusqu'au 11 février 2009.

En conséquence, il convient de prendre une délibération autorisant une prolongation des délais d'exécution des travaux du lot 1 par l'entreprise POINT.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n°114 du 20 novembre 2006 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver l'avenant n°3 au marché initial prolongeant les délais d'exécution des travaux du lot 1 «Démolition et Gros Œuvre » jusqu'au 11 février 2009, confiés à l'entreprise Xavier POINT;

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer l'avenant n° 3.

Alexandra GUERINEAU : Je suis désolée car nous aurions dû passer ce point avant le précédent.

Jean-Pierre FOUGERAT : Pas d'observations ?

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

12.	2009-12	Travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle des mariages de l'hôtel de ville – lot n°7 – avenant n°1
-----	---------	--

Rapporteur : Alexandra Guérineau

### EXPOSÉ

Le 27 mars 2008 a été lancé un avis d'appel public à la concurrence dans Ouest-France concernant les travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle des mariages de l'hôtel de ville.

Par décisions municipales n°37/2008 et 52/2008 des 18 juin et 24 juillet 2008, est décidée la signature des actes d'engagement des marchés de travaux, notamment avec :

- l'entreprise D' Clic Elec répondant au lot n°7 – électricité pour un montant total de 1 691,00 € HT, soit 2 022,44 € TTC.

En phase finale des travaux, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux d'électricité supplémentaires : passage d'un câble d'alarme et d'informatique, entraînant une plus-value de 322 € H.T., soit 385,11 € TTC pour le lot n°7.

Cette plus-value représente une augmentation d'environ 19,04 % du montant du marché initial, portant celui-ci à 2 407,55 € TTC.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 21 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver l'avenant n°1 au marché de travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle des mariages de l'hôtel de ville - lot n°7 – électricité ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant n°1 avec l'entreprise D'Clic Elec – 32, chemin des vignes – 44100 Nantes.

Jean-Pierre FOUGERAT : L'ascenseur est aujourd'hui opérationnel et je remercie notre collègue et ami Christian Pelloquet, qui est dans la salle, de l'important travail qu'il a fourni afin que nous puissions enfin avoir cet ascenseur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

## AVENANT N° 1

LOT N°07 - ÉLECTRICITÉ

**OPÉRATION :** ACCESSIBILITÉ POUR PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE A LA SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES A LA MAIRIE DE COUERON

**Maître d'ouvrage :** Mairie de Couëron  
8 place Charles de Gaulle  
44 220 Couëron

**Maîtrise d'œuvre :** SARL ARTEA ARCHITECTES  
ZAC de l'Ecuyère - 1, rue du Manitoba  
49 300 Cholet  
Tel : 02.40.26.45.30 Fax : 02.40.43.12.22  
c.pignard@artea-archi.fr

Pays de Loire Bretagne Ingénierie  
298 route de Vannes - La porte du forum  
44 700 Orvault  
Tel : 02.40.94.74.70 Fax : 02.40.94.71.29

**Entreprise :** D'CLIC ELEC  
32, chemin des Vignes  
44 100 Nantes  
Tel : 02.40.02.19.83 Fax : 02.40.02.19.63  
juliendabout@dclic-elec.fr

**Objet :** Modification passage câble alarme + informatique : entraîne une plus value de 322,00 € HT (soit 385,11 € TTC).

	Marché de base	Nouveau marché suivant le devis en date du 06/11/2008
TOTAL MONTANT HT	1 691,00 €	2 013,00 €
TVA à 19,6%	331,44 €	394,55 €
TOTAL MONTANT TTC	2 022,44 €	2 407,55 €

Le nouveau montant est de deux mille quatre cent sept euro et cinquante cinq cents ; soit 2 407,55 €.

L'Entreprise

La Maîtrise d'œuvre

La Maîtrise d'ouvrage

**D'CLIC ELEC**  
32, Chemin des Vignes  
44100 NANTES  
Tél: : 02 40 02 19 83  
Siret : 488 887 471 00014

  
**ARTEA**  
Agence d'architecture  
ZAC de l'Ecuyère  
1, rue du Manitoba  
49 300 Cholet  
T : 02.41.62.51.23 F : 02.41.62.51.21  
Siret : 411 649 445 00045 APE : 7111Z

13.	2009-13	Restauration scolaire : tarifs
-----	---------	--------------------------------

Rapporteur : Marianne LABARUSSIAS

### EXPOSÉ

Compte-tenu de la revalorisation contractuelle du prix des denrées fournies par la Société SOGERES depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 (+ 4, 2713 %), il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs de la restauration scolaire à hauteur de 2 %, à compter du 2 mars 2009, comme suit :

#### *Tarifs restauration scolaire-écoles à compter du 2 mars 2009*

Tranches	QF	Tarifs
A	0 à 414,99	1,67 €
B	415,00 à 526,99	1,95 €
C	527,00 à 638,99	2,26 €
D	639,00 à 750,99	2,57 €
E	751,00 à 862,99	2,86 €
F	863,00 à 972,99	3,17 €
G	973,00 à 1084,99	3,45 €
H	Supérieur ou égal à 1085	3,77 €
I	repas non réservés tranche H	4,05 €
Accueil PAI = tranche A		1,67 €

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L221-3 ;

Vu l'avis favorable de la commission enseignement du 18 décembre 2008 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- appliquer une augmentation de 2 % sur les tarifs de la restauration scolaire actuellement en vigueur ;
- approuver les tarifs suivant le tableau ci-dessus, à compter du 2 mars 2009 ;
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Marianne LABARUSSIAS : La tranche la plus basse est augmentée de 0,03 € et la plus haute 0,07 €.

Jean-Pierre FOUGERAT : Pas d'observations particulières ?

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

14.	2009-14	CLIC : modification des statuts
-----	---------	---------------------------------

Rapporteur : Corinne Gumiero

### EXPOSÉ

L'arrêté préfectoral du 30 octobre 2008 a autorisé la création d'un SIVU entre les communes de Couëron-Orvault-Sautron.

La première réunion du Comité Syndical s'est tenue le 5 novembre 2008 à Sautron.

Ont été élus respectivement comme :

- Président : Monsieur FOUGERAT, Maire de Couëron
- Vices présidentes : Madame VAN KEMENADE, Adjointe aux Seniors d'Orvault  
Madame WEINGAERTNER, Adjointe à la Famille et à la Vie Sociale de Sautron.

Il a été décidé de nommer le CLIC : « CLIC Séniors Loire et Cens ».

Cette décision impose une modification de l'article 1 des statuts.

#### Article 1 – Constitution d'un syndicat

*Il est créé entre les communes de Couëron, Orvault et Sautron un établissement public de coopération intercommunale constitué sous la forme d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) sous la dénomination « CLIC Séniors Loire et Cens ».*

Par courrier du 10 décembre 2008, les services de la Préfecture de Loire-Atlantique ont porté leurs observations sur les articles 6 et 12.

#### **Article 6 – Représentation au Comité Syndical**

Aux termes de l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités territoriales, « le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents » « sans que ce nombre de vice-présidents ne puisse excéder 30 % de l'effectif du Comité Syndical ».

Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser.

Or, selon les statuts adoptés « 2 délégués par commune », soit un total de 6 délégués auquel est appliqué le quotient, soit 1,8 vice-président possible arrondi à 1 vice-président.

Selon ces considérations, il est proposé la rédaction suivante :

#### « Article 6 – Représentation au Comité Syndical

*Le Comité syndical est composé de 3 délégués titulaires. »*

Le Comité Syndical demande à la Ville de procéder à l'élection pour la commune de 3 délégués titulaires.

### Article 12 – Budget

Le 4<sup>ème</sup> alinéa de cet article précise le montant des subventions versées par le Conseil Général.

Or, selon l'article L.51212.19 du CGCT, la subvention du Conseil général est considérée comme une recette possible contrairement aux contributions budgétaires des communes membres constituant à titre principal le financement du syndicat.

Aussi, le financement du Conseil Général n'a pas à être mentionné dans les statuts.

Selon ces considérations, il est proposé la rédaction suivante :

« Article 12 – Budget

Suppression de la partie :

*« S'agissant de la participation financière du Conseil Général, celle-ci sera conforme aux montants des subventions votées annuellement par l'assemblée départementale sur la base de la demande de subvention du Syndicat accompagnée de son programme d'actions et du budget prévisionnel. »*

En application de l'article 15 : modification des statuts du Syndicat :

*« Les statuts seront modifiés sur décision du Comité Syndical, après délibération concordante de chaque collectivité adhérente » et sous réserve de l'approbation des nouveaux statuts par l'autorité préfectorale.*

### PROPOSITION

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu la décision du conseil municipal du 6 octobre 2008 ;

Vu la décision du comité syndical du 5 novembre 2008 ;

Vu le courrier de la préfecture du 10 décembre 2008 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la modification des statuts ;

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation des trois délégués titulaires dont la fonction sera effective à partir de la publication de l'arrêté préfectoral approuvant les statuts modifiés, à savoir :

- Jean-Pierre Fougerat
- Corinne Gumiero
- Carole Grelaud

Corinne GUMIERO : Cette modification des statuts intervient malgré une pré-validation par les services de la préfecture durant l'été 2008. Nos statuts ont été recalés lors de leur dépôt en préfecture, suite au comité syndical qui s'est tenu le 5 novembre 2008 à Sautron. Nous avons alors élu comme président : M. Jean-Pierre Fougerat

et comme vice-présidentes : Mmes Van Kemenade et Weingaertner ; nous avons dénommé le CLIC : « CLIC Séniors Loire et Cens ».

Il s'avère, du fait d'avoir désigné 2 vice-présidents, que nos statuts n'étaient plus conformes parce qu'il ne fallait pas que le nombre de vice-présidents puisse excéder 30 % de l'effectif du comité syndical.

Or le souhait de chaque commune était que chacune d'elles soit représentée soit par la présidence, soit par la vice-présidence.

Donc plutôt que d'essayer de passer en force et de se faire toquer une nouvelle fois, ou de repartir sur des délibérations davantage compliquées, nous avons donc proposé de désigner 3 délégués titulaires au lieu de 2 et 1 suppléant.

Dorénavant, Jean-Pierre, Carole GRELAUD, qui était à l'époque suppléante, et moi-même serons tous titulaires.

Autre modification concernant l'article 12 sur le budget, il est précisé le montant des subventions versées par le Conseil Général. Du fait du changement des statuts du CLIC qui n'est plus sous un SIVOM mais un SIVU, nous ne devons plus mentionner le nom du Conseil Général. Toutefois, je précise que la subvention restera allouée et nous y veillerons.

Jean-Pierre FOUGERAT : Il n'y a pas lieu de s'inquiéter et je rassure notre camarade Michel, car le Conseil général a pris l'initiative de mettre en place 17 ou 18 CLIC sur le département. Les modifications apportées sont purement administratives.

Corinne vous a indiqué que j'assurais la présidence Orvault-Sautron-Couëron. Les maires et les adjoints des 3 communes se sont mis d'accord pour qu'un « turn-over » s'effectue sur la présidence, tous les 2 ans. L'âge a prévalu. Viendront ensuite le maire de Sautron et celui d'Orvault.

Corinne GUMIERO : L'ouverture est prévue le 16 mars 2009. Le jury de recrutement des personnes amenées à travailler sur le CLIC s'est réuni par deux fois : une 1<sup>ère</sup> fois pour la coordinatrice qui travaillera à plein temps et une 2<sup>ème</sup> fois pour la secrétaire qui travaillera, dans un premier temps, à mi-temps.

Jean-Pierre FOUGERAT : Merci, Corinne. Les deux autres communes passent cette même délibération en conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

15.	2009-15	Espace culturel de la Tour à Plomb – servitude de passage Gaz de France
-----	---------	---

Rapporteur : Jean Cormerais

### EXPOSÉ

Dans le cadre de la réalisation du branchement gaz de l'espace culturel de la Tour à Plomb, Gaz de France doit procéder à une extension de son réseau et pour cela il sollicite une autorisation de passage de canalisation sur la parcelle communale BX n° 59.

Afin d'autoriser cette servitude créée sur une longueur de cinquante mètres dans une bande d'un mètre de large, Gaz de France propose la signature d'une convention avec la Ville de Couéron. Cette convention sera ensuite régularisée par acte notarié dont les frais seront supportés par Gaz de France.

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission aménagement-environnement du 28 janvier 2009 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 janvier 2009 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- accorder à Gaz de France une servitude de canalisation sur la parcelle communale BX n° 59 en vue du branchement gaz de l'espace culturel de la Tour à Plomb ;

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette servitude, puis l'acte notarié régularisant ladite convention.

Jean-Pierre FOUGERAT : Peut-on passer au vote ?

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

16.	2009-16	Décisions municipales
-----	---------	-----------------------

Rapporteur : Monsieur le Maire

### EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 2008-32 du 26 mars 2008 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

- **Décision municipale n° 75/2008 – travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle des mariages de l'hôtel de ville – avenant lot n°1 – démolition/gros oeuvre**

Un avenant à l'acte d'engagement avec l'entreprise BMS, ZAC porte estuaire, 44750 Campbon, lot n°1 : démolition/gros oeuvre, est signé pour un montant de 758,86 € TTC.

Commission d'achats et commande publique des 28 mai 2008 et 18 juin 2008.

- **Décision municipale n° 76/2008 – contrat d'entretien des bacs à graisse des cuisines de la ville**

Un acte d'engagement est signé avec l'entreprise Ortec Environnement, 40 rue de la Dutée, 44800 Saint Herblain, pour un montant de 2 162, 37 € TTC. Le contrat d'entretien prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée d'une année, renouvelable deux fois, sans pouvoir excéder trois ans.

- **Décision municipale n° 77/2008 – acquisition de livres pour la bibliothèque municipale**

Des actes d'engagements du marché à bons de commandes sont signés avec les librairies suivantes :

Librairie COIFFARD – 7 et 8 rue de la Fosse – 44000 NANTES

**Lot N°1 : 6 175 € H.T minimum 24 700,00 € H.T maximum par an.**

Lot N°3 : 625,00 € H.T minimum 2 500,00 € H.T maximum par an.

Librairie L'ATALANTE – 11 et 15 rue des Vieilles Douves – 44000 Nantes

Lot N°2 : 800,00 € H.T. minimum 3 200,00 € H.T. maximum par an.

Librairie ALADIN – 8 rue Mercoeur – 44000 NANTES

Lot N°4 : 1 600 € H.T. minimum 6 400 € H.T. maximum par an.

Lot N°6 : 2 400 € H.T. minimum 9 600 € H.T. maximum par an.

LES ENFANTS TERRIBLES – 17 rue de Verdun – 44000 NANTES

Lot N°5 : 2 400 € H.T. minimum 9 600 € H.T. maximum par an.

Le marché à bons de commandes débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée d'une année, renouvelable deux fois.

Le pourcentage de rabais est unique, ferme et définitif sur le prix unitaire hors taxe de vente au public pour toute la durée du marché.

Commission d'achat et commande publique du 3 décembre 2008.

- **Décision municipale n° 78/2008 – Logiciel Arpège Adagio – service élections – avenant n°2 au contrat de maintenance**

Un avenant n°2 au contrat de maintenance initial est signé avec la SA Arpège, 13 rue de la Loire, 44236 St Sébastien sur Loire, pour étendre les prestations à une licence client supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Le coût supplémentaire annuel de cette extension de contrat de maintenance initial s'élève à 163,85 € TTC.

- **Décision municipale n°79/2008 – Contrat de droits d'utilisation de la base de données REFASSO et du PORTAILASSO, portail des associations avec la Sté E.A.R. France**

Un contrat est signé auprès de la Sté E.A.R. France, 4 rue Blacas, 06000 Nice, donnant autorisation d'utiliser la base de données REFASSO et PORTAILASSO, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, conclu pour un an, renouvelable deux fois maximum, ne pouvant pas excéder trois ans, pour un coût annuel de 1 794 € TTC.

- **Décision municipale n° 80/2008 – Contrat de maintenance pour le nettoyage des hottes de cuisines (circuits d'extraction, filtres, plaques et récupérateur de graisse) - avenant**

Est signé un avenant n° 1 au contrat initial de maintenance conclu le 7 mars 2007 avec l'entreprise VERT ACTION – ZAC Erdre Active – La Malabry - 3 rue du Finistère - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE, pour ajouter deux nouveaux sites à nettoyer, à savoir :

- cuisine du Centre de Loisirs de l'Erdurière, pour un montant de :      ⇒      350,00 € HT
- cuisine de la Salle de l'Estuaire, pour un montant de :              ⇒      350,00 € HT.

L'avenant n° 1 reprendra les conditions d'exécution par phases successives des prestations et le règlement de celles-ci convenues dans le contrat initial ; lesquelles s'appliqueront pour ces deux nouveaux sites.

Cet avenant n° 1 prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les prestations afférentes à ces deux nouveaux sites démarreront à cette date, et ce, pour la durée du contrat initial qui reste à courir.

- **Décision municipale n° 81/2008 – contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels Civil Finances et Civil GRH 2000+-Ciril SAS**

Un contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels Civil Finances et Civil GRH 2000+ est signé avec la Société CIRIL SAS – 20, rue Louis Guérin BP 12074 - 69603 Villeurbanne Cedex, comprenant les services de maintenance suivants :

- fourniture des nouvelles versions des logiciels de base et des SGBD (systèmes de gestion des bases de données) si ces services ne sont pas fournis par ailleurs,
  - service de mise à jour des progiciels standards d'application,
  - service d'assistance téléphonique,
- pour un montant total de 15 936,30 € TTC.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2009, et peut être renouvelé deux fois par décision expresse, sans toutefois dépasser trois années.

- **Décision municipale n° 82/2008 – coopération internationale entre la ville de Couëron et Zorgho au Burkina Faso – intervention de M. Delforge**

Un contrat de prestations est signé avec l'association du Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières, 3 rue de la Chapelle, 75018 Paris, pour un montant forfaitaire de 180 € TTC dans le cadre du projet de coopération internationale entre la ville de Couëron et celle de Zorgho au Burkina Faso et de l'intervention le 22 décembre 2008 de M. Delforge Jean-Claude, membre de cette association.

➤ **Décision municipale n° 83/2008 – avenant n° 1 au contrat de maintenance n° 0130145440 – Société SCHINDLER**

Un avenant n° 1 au contrat de maintenance n° 0130145440 est signé avec la Société SCHINDLER Direction Régionale Grand Ouest, 14 rue Antarès BP 90605 – 44476 CARQUEFOU CEDEX, pour prendre en compte le remplacement de la plate-forme élévatrice Salle René Gaudin par un élévateur pour personnes handicapées et reporter la maintenance de l'ancien appareil sur cette nouvelle installation, aux conditions suivantes : élévateur pour personnes handicapées Salle René Gaudin 1 480,65 € TTC/an.

Toute prestation de maintenance ou facturation afférente, relatives au matériel retiré, indiquées au contrat initial n° 0130145440, seront donc considérées comme nulles et non avenues.

➤ **Décision municipale n° 1/2009 – spectacle « Cocorico »**

Un contrat est passé, afin de faire intervenir les « Productions Illimitées », 36 rue de Turin, 75008 PARIS, pour le spectacle « Cocorico », le samedi 10 janvier 2009 à 21h00 au Théâtre Boris Vian de COUËRON, dans le cadre de la saison culturelle 2008-2009, pour un montant total de 4 220,00 €, correspondant à la cession d'une représentation.

Cette somme se décompose comme suit :

- achat du spectacle = 4 000,00 € HT
- TVA à 5,5 % = 220,00 €.

En sus de ce prix, la Ville de Couëron prendra à sa charge les hébergements, ainsi que les frais de transport.

➤ **Décision municipale n° 2/2009 – prestation de l'association ART2VIL**

Un contrat est passé, afin de faire intervenir l'association ART2VIL, (Monsieur Lassad Djerbi), dans le cadre de l'activité hip-hop, tous les mardis de 18 h 00 à 21 h 00, du 6 janvier au 31 mars 2009, pour un montant total de 2046 € - non assujettie à la T.V.A - correspondant au coût de la prestation, plus un montant de 176 € correspondant aux frais de déplacement.

➤ **Décision municipale n° 3/2009 – désignation d'un bureau d'étude technique – installation de panneaux photovoltaïques – avenant au contrat**

Est signé un avenant n°1 au marché de mission d'ingénierie sur l'installation de panneaux solaires signé le 29 novembre 2006 avec la société Actium, pour entériner le regroupement de l'activité du bureau d'étude Actium au sein de la société Bérim par le biais de la transmission universelle de patrimoine.

Le règlement des prestations liées à ce marché (factures émises par Actium et non réglées au 31 décembre 2008 incluses), devra dorénavant être effectué au profit de la société Bérim.

Toutes les autres clauses du marché initial, notamment financières, restent inchangées et s'appliquent au nouveau titulaire.

➤ **Décision municipale n° 4/2009 – contrat d'assistance et de maintenance technique d'un système de gestion des accès – Sté GLT Girard le temps**

Est signé un contrat de maintenance technique du système de gestion des accès installé à la Salle de Tennis René Gaudin à Couëron; auprès la Société GLT GIRARD le temps – rue des Meuniers – ZAC des Hauts de Couëron 44220 COUËRON.

Ce contrat est conclu pour une durée d'une année, prenant effet à sa signature. Il se renouvellera par période d'une année s'il n'est pas dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée 3 mois avant l'expiration de chaque année. Il sera renouvelable 2 fois maximum, ne pouvant pas excéder trois ans.

Le contrat de maintenance comprend deux prestations : l'assistance téléphonique et la maintenance technique sur site. Le montant annuel de ces prestations s'élève à 511,89 € TTC.

➤ **Décision municipale n° 5/2009 – contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des logiciels GEOSPHERE**

Est signé un contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des logiciels Géosphère avec la Société GEOSPHERE SAS – 1 rue Champeau – BP 70022 – 21801 QUETIGNY comprenant les deux prestations suivantes :

- une assistance téléphonique et télémaintenance,
- une mise à niveau des logiciels,

pour un montant total annuel de 1 900,65 € TTC, décomposés comme suit :

Descriptif	Quantité	Coût de la maintenance en € HT
Maintenance logiciel <a href="mailto:cart@ds">cart@ds</a> pour 6 postes	1,00	831,59
Maintenance module traitement fichier DGI	1,00	140,33
Maintenance licence Oracle pour 6 postes	1,00	201,45
Support téléphonique	1,00	415,80
<b>TOTAL ANNUEL</b>		<b>1 589,17</b>

Le contrat est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date d'effet : le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il peut être renouvelé, par année entière, par reconduction expresse, notifiée par la Ville de Couéron, trois mois avant l'expiration dudit contrat, sans toutefois excéder cinq ans.

**Le conseil municipal prend acte.**

L'ordre du jour est épuisé

Merci de votre présence, ainsi qu'au public.

Et rendez-vous le 2 mars pour le budget salle L'Estuaire.

Le président de séance,

Jean-Pierre FOUGERAT

Les secrétaires de séance,

Patrick NAIZAIN

Sylvie PELLOQUIN